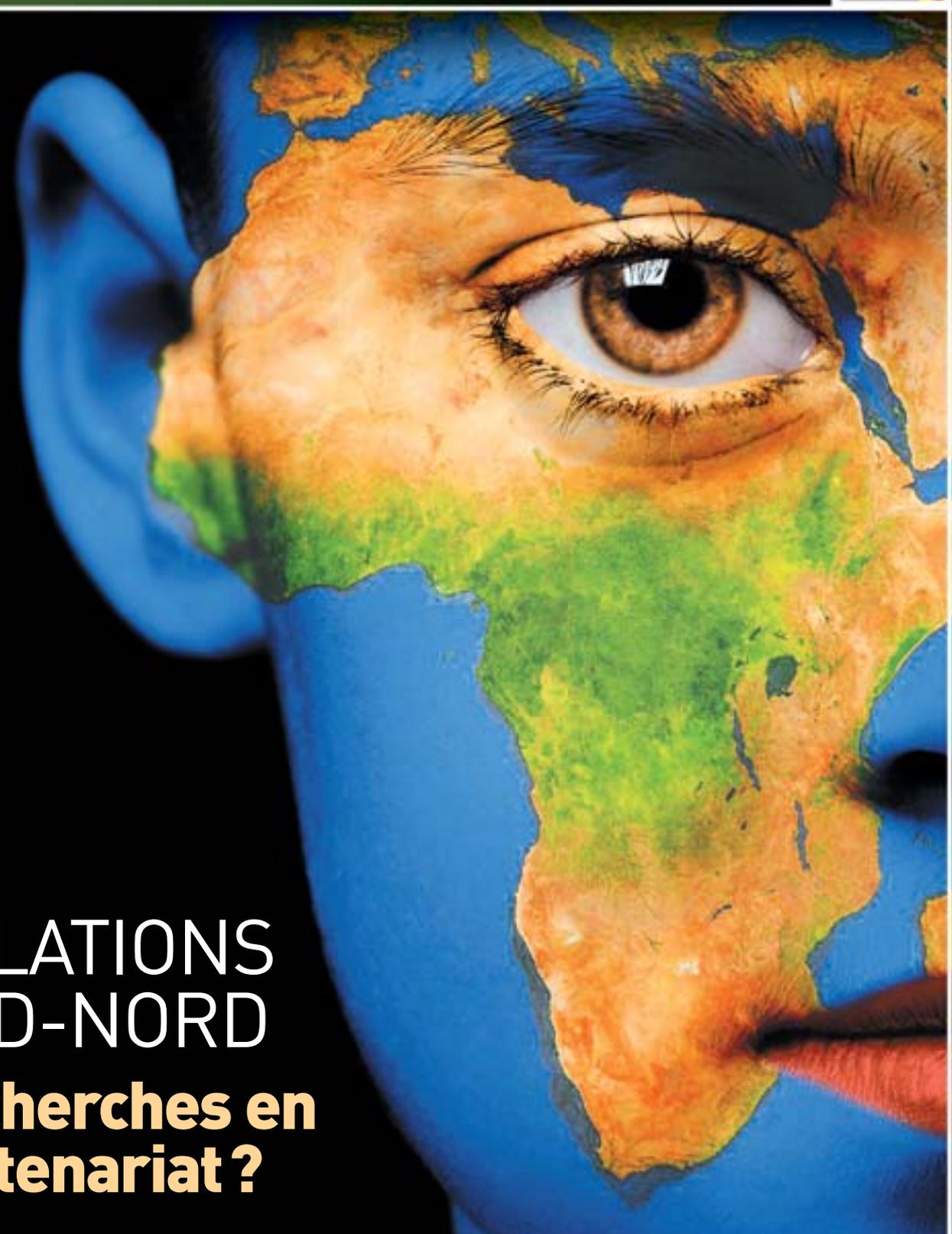


VRS

n° 377
avril/mai/juin
2009
Prix au numéro : 8€



La Vie de la recherche scientifique



RELATIONS
SUD-NORD
**Recherches en
partenariat ?**

PROGRAMME
CASDEN



PROGRAMMER
SON ÉPARGNE
POUR MIEUX
CONSOMMER



CASDEN
BANQUE POPULAIRE



Imagine ! Une banque met nos intérêts en commun, pour que chacun profite d'avantages personnels !

Parce que nous partageons les mêmes valeurs, la CASDEN, banque coopérative, a créé pour nous le Programme 1,2,3 CASDEN. Une logique d'épargne différente, pour des solutions de financement exclusives.

 J'épargne.

 Je gagne des Points.

 J'emprunte aux conditions CASDEN grâce à ces Points.

Chacun d'entre nous programme son épargne pour construire son taux de crédit. C'est ainsi que, sans pousser à la consommation, la CASDEN nous accompagne dans une vraie relation de confiance.

Renseignez-vous auprès de votre **Chargée de Relation Enseignement Supérieur et Recherche** coordonnées disponibles sur www.casden.fr

CASDEN
BANQUE POPULAIRE

Notre banque, celle de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture

Le dysfonctionnement un choix gouvernemental

Par l'arbitraire et le secret, le gouvernement entend appliquer sa réforme de l'université et des organismes de recherche. Le nombre de dysfonctionnements qui en résultent laisse à penser qu'il s'agit d'une politique concertée.

Depuis le début de l'année, les décisions de la direction du CNRS tombent sur les unités évaluées au cours de la « vague C ». Des personnels découvrent que leur laboratoire a de fait disparu de l'organisme, les règles d'association ayant changé sans préavis. En perdant la tutelle scientifique du CNRS, ils perdent budgets et soutien logistique. Ils tombent dans un vide juridique.

Ce n'est pas le seul exemple d'opacité des décisions. L'Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé a été préparée dans le secret et sans aucune concertation avec les représentants de la communauté scientifique. Elle se voit confier une capacité d'analyse stratégique et de programmation empiétant sur celle des établissements qui y participent. Elle met en place des instituts thématiques qui démantèlent de fait ceux du CNRS, avant même que ces derniers aient acquis un statut juridique.

De même, le décret de l'AERES a été modifié, en décembre dernier, en piétinant tous les avis. L'agence fonctionnait en ignorant superbement le décret qui l'avait créée. Plutôt que de le faire respecter, le ministère a mis le règlement en conformité avec l'état de fait.

Ces pratiques, autoritaires jusqu'à la nausée, participent à la dégradation du service public d'enseignement et de recherche. Pour imposer sa réforme, la volonté du gouvernement d'affaiblir les institutions qui résistent prime le souci du fonctionnement des services.

Même la moindre présence des personnels dans la rue – qui répond à leur volonté de remplir leurs missions – est prise comme prétexte pour accélérer les réformes. C'est mépriser la force de nos résistances. C'est vouloir faire oublier que, sous la pression, le gouvernement a déjà notablement reculé. ■



Le 18 mai 2009

Jean-Luc Mazet →
Secrétaire général du SNCS-FSU

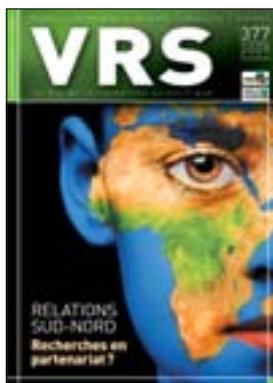
Syndicat national des chercheurs scientifiques [SNCS-FSU]

1, place Aristide-Briand, 92195 Meudon Cedex
Tél. : 01 45 07 58 70. Fax : 01 45 07 58 51
Courriel : sncs@cnrs-bellevue.fr
www.sncs.fr



Syndicat national de l'enseignement supérieur [SNESUP-FSU]

78, rue du Faubourg Saint-Denis, 75010 Paris
Tél. : 01 44 79 96 10. Fax : 01 42 46 26 56
Courriel : accueil@snesup.fr
www.snesup.fr



→ **Directeur de la publication** : Jean-Luc Mazet → **Rédacteurs en chef** : Jean-Marc Douillard et Gérard Lauton
→ **Comité de programmation** : Les bureaux nationaux du SNCS et du SNESUP → **Ont participé à ce numéro** : Kali Argyriadis, Noël Bernard, Philippe Büttgen, Matthieu Calame, Pierre Crépel, Élisabeth Cunin, Marc Delepouve, Jean-Paul Demoule, Marc Dufumier, Françoise Dureau, Jacques Fossey, Roland Gori, Odile Hoffmann, Hamid Jorjani, Gérard Lauton, Michelle Lauton, Jean-Louis Le Gouët, Anatole Lupu, Jean-Luc Mazet, René Otayek, Chantal Pacteau, Saeed Paivandi, Patrick Petitjean → **Secrétaire de rédaction** : Laurent Lefèvre → **Rédacteur-gra- phiste** : Stéphane Bouchard → **Illustration** : Couverture : ©PERRUSH/FOTOLIA.COM → **Impression** : Imprimerie SENPQ, 35 rue Victor Hugo 93500 Pantin → **Routage** : Improfi → **Régie publicitaire** : ■ Com d'habitude publicité, 25 rue Fernand Delmas, 19100 Brive-la-Gaillarde. Tél. : 05 55 24 14 03. Fax : 05 55 18 03 73. Contact : Clotilde Poitevin-Amadiou (contact@comdhabitude.fr/www.comdhabitude.fr) → **Promotion** : Annie Huet → **Informatique**, **Web** : Hatem Douraï → **La Vie de la recherche scientifique** est publiée par le SNCS-FSU, 1, place Aristide-Briand, 92195 Meudon Cedex. Tél. : 01 45 07 58 70 — Fax : 01 45 07 58 51 — sncs@cnrs-bellevue.fr. **Commission paritaire** : 0409 S 07016. **ISSN** : 0755-2874. **Dépôt légal à parution**. Prix au numéro : 8 euros — Abonnement annuel (4 numé- ros) : 25 euros (individuel), 50 euros (institutionnel).

La Vie de la recherche scientifique

avril/mai/juin 2009

→ ÉDITORIAL	p. 03
Le dysfonctionnement : un choix gouvernemental. Jean-Luc Mazet	
→ ACTUALITÉS	p. 06
Statuts des enseignants-chercheurs : un métier ravagé. Noël Bernard	p. 06
Désassociations des unités mixtes de recherche CNRS : les remous de la vague C. Philippe Büttgen	p. 07
Chercheurs, enseignants-chercheurs : des carrières à repenser. Jacques Fossey	p. 09
Plateau de Saclay : les structures opaques s'empilent Michelle Lauton, Anatole Lupu	p. 12
Contre-sommet de Louvain : pour une éducation libre, gratuite et émancipatrice. Pierre Crépel, Marc Delepouve	p. 14
Forum mondial sciences et démocratie : démocratiser la science et la recherche. Chantal Pacteau	p. 15
→ RELATIONS SUD-NORD : RECHERCHES EN PARTENARIAT ?	p. 17
Européocentrisme et sciences coloniales : la science en débats au FSM. Patrick Petitjean	p. 18
De l'académique à l'économique : les multiples facettes de la recherche internationale. Hamid Jorjani	p. 21
Études supérieures à l'étranger et « fuite des cerveaux » : la mobilité internationale en forte croissance. Saeed Paivandi	p. 24
Coopération du CNRS avec les pays du Sud : des échanges dans tous les domaines de la connaissance. Chantal Pacteau	p. 27
Gilles Boëtsch : « L'UMI, une volonté d'associer des chercheurs français et africains de différentes disciplines »	p. 28
Recherche sur l'Afrique : quelle place pour le CNRS dans le dispositif français ? René Otayek	p. 30
IRD : les spécificités de la recherche en partenariat avec le Sud. Élisabeth Cunin, Odile Hoffmann	p. 32
L'AIIRD, agence de moyens sans moyens : l'IRD réduit à être l'agence de moyens de l'AIIRD ? Kali Argyriadis, Élisabeth Cunin, Françoise Dureau	p. 34
Station d'écologie de Lamto en Côte d'Ivoire : histoire d'un partenariat Nord-Sud. Sébastien Barot, Souleymane Konaté	p. 37
Pillage de l'archéologie des pays du Sud : « Le trafic clandestin fonctionne à plein ». Jean-Paul Demoule	p. 40
Marc Dufumier : « Refonder une recherche agronomique pour les pays du Sud ».	p. 41
Défis alimentaires, humains et environnementaux : une politique alimentaire mondiale s'impose. Matthieu Calame	p. 44
→ FORUM	p. 46
Extension sociale de la norme de l'évaluation : résister à la servitude volontaire en construisant du collectif. Roland Gori	
→ ABONNEMENT/ADHÉSION	p. 49
→ BOÎTE AUX LETTRES	p. 50

Assurance auto : roulez vert et moins cher ! ...

Modifier ses comportements pour préserver l'environnement devient une nécessité. Et en matière de transports, on peut faire beaucoup... La GMF encourage les initiatives par des tarifs très attractifs.

On assiste à des changements de comportements durables des automobilistes français : 56% affirment rouler moins vite pour consommer moins de carburant, 39% disent moins utiliser leur voiture (1). Apparition de voitures hybrides, biocarburants, promotion du concept d'éco-conduite pour utiliser moins d'essence... Beaucoup plus qu'une mode, « l'écologie au volant » s'accompagne d'incitations fortes de la part des pouvoirs publics, comme en témoigne la mise en place, fin 2007, du bonus écologique.

ÉCOLOGIE ET ÉCONOMIES

Afin de soutenir ces comportements citoyens sur la route, la GMF a conçu AUTO PASS, un contrat d'assurance doté de garanties innovantes, à des



Senec Communication - Photo Getty Images

Marc Tellier, spécialiste auto à la GMF « les + qui vous font gagner de l'argent »

« A la GMF, nous sommes bien conscients que les modes de vie ont évolué et que les comportements en matière de transports ont changé... Nous en avons tenu compte en concevant notre produit AUTO PASS. Avec le tarif ECO PASS, les usagers des transports en commun bénéficient d'une réduction de 10% sur leur cotisation (2). Cette réduction, ils peuvent la cumuler avec le tarif Bio Bonus, soit -5% supplémentaires pour les propriétaires de véhicules propres (3). Enfin, les petits rouleurs ne sont pas oubliés : ils profitent d'une ristourne de 10% sur leur prime s'ils font moins de 5 000 km par an en usage privé avec leur véhicule. Ajoutons que ces réductions s'effectuent sur la totalité de la cotisation, et non sur la seule responsabilité civile, comme cela arrive souvent... ».

tarifs adaptés à ces nouveaux usages. Petits rouleurs, utilisateurs des transports en commun et conducteurs de véhicules propres bénéficient de réductions significatives sur leur prime d'assurance. Au total, il est possible de vraiment réduire son budget assurance auto.

Economies d'énergie et mesures en faveur de l'écologie riment souvent avec maintien du pouvoir d'achat. C'est le cas à la GMF !

LE BONUS ÉCOLOGIQUE : COMMENT ÇA MARCHE ?

Le bonus écologique est l'une des incitations aux économies d'énergie lancées par les pouvoirs publics. Il est fondé sur les émissions de CO² des véhicules neufs :

- L'acquéreur d'un véhicule propre, c'est-à-dire qui émet moins de 130 grammes de CO² au km (soit environ 45% des ventes de voitures en 2008), peut percevoir, selon le type de voiture, de 200 à 5 000 € de bonus. Si, de plus, il met à la casse une auto de plus de 10 ans, il peut prétendre au super bonus de 1 000 € (4).

- A contrario, les achats de véhicules polluants (plus de 160 grammes de CO²/km) sont pénalisés jusqu'à 2 600 €.

(1) source : Union française des industries pétrolières.
(2) sur présentation pour le conducteur principal (ni étudiant, ni lycéen) d'un abonnement annuel payant.
(3) véhicules de moins de 5 ans émettant moins de 120 g CO²/km.
(4) depuis le 4/12/2008 et jusqu'à fin 2009, sauf disposition contraire.



STATUTS DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

Un métier ravagé

C'était promis... en réponse au rapport Schwartz, on verrait une forte amélioration de l'attractivité de la carrière des enseignants-chercheurs. Beaucoup y avaient cru, et une part de l'ampleur, sans précédent du mouvement, de ce printemps provient de l'effet de surprise à la parution du projet.

NOËL BERNARD. MEMBRE DU BUREAU NATIONAL DU SNESUP.

Promulgué le 23 avril, le décret sur le statut des enseignants-chercheurs s'inscrit dans la ligne d'une décentralisation comptable et bureaucratique fixée par la loi LRU qui transfère à l'établissement la totalité d'une politique. Désormais, la définition des missions, des temps de travail, des qualifications (1) ou équivalences de diplômes, des modes de recrutement ou de mutation se décrèteront au niveau local. Et plus seulement les promotions ou les primes. On assiste à un rétrécissement du champ de vision des enseignants-chercheurs. Il se limitera aux frontières de leur établissement aussi bien pour la carrière que l'exercice du métier. En cohérence avec les attaques menées contre les organismes de recherche, cette transformation est aggravée par l'évolution structurelle des universités : conseils resserrés, suppression des commissions de spécialistes qui excluent l'intervention collégiale de spécialistes de la discipline.

Mesure « phare » de ce décret, la modulation des services est exemplaire de la culture de culpabilisation et de concurrence que le gouvernement a entrepris d'imposer, ici comme dans toute la fonction publique. Sans chercher à savoir si cette politique critiquable partout ne serait pas un obstacle au métier dans l'enseignement supérieur.

PRINCIPE DE CONCURRENCE

Sur la base d'un tableau d'équivalence des tâches établi en local (2) et en tenant compte de l'évaluation de l'enseignant-chercheur, le président d'université lui attribuera un service pouvant être inférieur ou supérieur aux 192 heures/ TD de référence. La concurrence ici se jouera à plusieurs niveaux : entre enseignants-chercheurs, entre disciplines

et dans un établissement et entre établissements.

Entre enseignants-chercheurs

La préservation de l'offre de formation entraînera la compensation de tout service abaissé par un service augmenté. La mise en œuvre typique jouera sur l'évaluation pour imposer un service augmenté sur la base d'une recherche insuffisante : c'est « l'enseignement-punition ». Dans la dernière version, cela ne pourra se faire qu'avec l'accord écrit de l'enseignant-chercheur. Au terme d'un jeu de pressions auquel il sera difficile de résister, cela ajoutera une humiliation supplémentaire de devoir faire publiquement son autocritique (3).

Entre disciplines dans un établissement et entre établissements

La mise en application de la modulation (4) sera fortement liée aux contraintes budgétaires locales. Même si cet aspect – présent dans la première version du projet – a été retiré du texte final, il n'y aura pas d'autre issue pour les établissements les plus mal dotés que d'utiliser la modulation pour abaisser leur masse d'heures complémentaires.

On voit le rôle totalement dénaturé que jouera l'évaluation créée par ce décret. Au lieu d'un outil visant à aider les enseignants-chercheurs à progresser et à surmonter les difficultés, elle servira à instaurer des carrières à plusieurs vitesses. Les uns – peu nombreux – jouiront de primes démesurées, d'un service réduit et d'un avancement accéléré. Les autres, soumis à une charge alourdie, ne bénéficieront d'aucune amélioration de carrière ni de rémunération. Mais sur la base de l'actuel mouvement solidaire, la résistance s'organise. Belle ambiance en perspective dans l'enseignement supérieur ! ■

1. Tout au moins celles des étrangers ou des enseignants-chercheurs ayant exercé à l'étranger. 2. Un référentiel national étant établi par arrêté. 3. La circulaire du 30 avril tempère cet aspect en préconisant que « sur une certaine période », le service ne s'écarte pas, en moyenne, du service de référence. Ce recul relatif ne joue que pour les enseignants-chercheurs dont la recherche est reconnue par la CNU. Les autres pourront subir de plein fouet la modulation. 4. Dont la circulaire souligne qu'elle n'est pas obligatoire.

DÉSASSOCIATIONS DES UNITÉS MIXTES DE RECHERCHE CNRS

Les remous de la vague C

La direction du CNRS a profité de l'évaluation de la vague C des universités pour supprimer 50 UMR (unité mixte CNRS-université). Elle a pour cela testé des méthodes nouvelles, avec un succès inégal.

PHILIPPE BÜTTGEN. CO-RESPONSABLE DU SECTEUR SHS DU SNCS.

La direction du CNRS l'assure : il n'y a pas de « désassociations » d'unités. Le mot « désUMéRisation » n'est pas dans le dictionnaire, constate Catherine Bréchnac. Accordons-lui ce point de lexicographie, et examinons plutôt le contexte et les résultats.

LE CONTEXTE

La « réforme » du CNRS s'inscrit dans l'architecture de la loi libertés et responsabilités des universités (LRU). Cette loi ambitionne de faire des universités les principaux acteurs de la gestion financière du système de recherche. Le directeur général du CNRS

entend bien se plier à cette injonction. À moyens financiers constants, l'objectif de faire des universités le premier pilier du système de recherche ne peut être rempli qu'au détriment des organismes de recherche. L'ambition d'une recherche universitaire, à la fois spécifique et puissante, n'a jamais été celle du gouvernement. Il faut donc, dans la logique qu'il a choisie, transférer une partie du potentiel de recherche des organismes vers les universités. La question du statut des unités mixtes de recherche (UMR) se pose ici.

LES RÉSULTATS

D'après les chiffres fournis par la Direction →

Conseil d'administration du CNRS

votez

pour les candidats du SNCS-FSU

élection
Clôture du scrutin
le 16.06.09



→ des partenariats du CNRS (DPA), 238 UMR CNRS-université étaient en examen pour la vague C (1). Au terme de cet examen, on ne compte plus que 178 unités. Bilan : moins 50 UMR. Pour arriver à ce résultat, la DPA a recouru principalement à l'instrument des fusions d'unités et des transformations d'UMR en formations de recherche en évolution (FRE). Ces procédés sont communs depuis quelques années.

Une nouveauté a cependant attiré l'attention des personnels. En janvier 2009, plusieurs UMR ont découvert, totalement par hasard, qu'elles étaient devenues des équipes d'accueil conventionnées (EAC), à gestion universitaire, avec possibilité d'affectation du personnel CNRS – ITA et chercheurs (2). L'opacité du processus restera dans les annales. Du jour au lendemain, des directeurs d'unité ont perdu la maîtrise de leur budget, dont la gestion a été confiée, provisoirement, aux délégations régionales. Il est vrai que plusieurs des universités concernées n'avaient pas non plus été prévenues.

Ovnis administratifs, les EAC devaient, selon Maurice Gross, permettre de « transférer [r] aux universités tout pouvoir pour qu'elles dirigent seules, scientifiquement et financièrement, des unités de recherche de bonne qualité » (3). Sur ce point, la direction du CNRS a essuyé un revers. La procédure ne s'est pas révélée « fructueuse », reconnaît-on, à présent, rue Michel-Ange. Flottant dans un brouillard juridique complet (4), ces équipes d'accueil conventionnées étaient à la merci du premier recours. La menace a été entendue. Il n'y aura pas d'EAC pour la vague D.

Aux dernières nouvelles, il semblerait que la direction du CNRS veuille en revenir à la formule ancienne des équipes de recherche liées (ERL). L'objectif, lui, n'a pas changé : rediriger une partie du potentiel de la recherche publique vers les universités « autonomes ». L'actuel mouvement dans les universités et les laboratoires en lutte lui complique la tâche, tout comme les divisions de la Conférence des présidents d'universités (CPU). L'autoritarisme technocratique insensé de la DPA a fait le reste. Le combat pour les UMR continue. C'est celui, indissociablement, des universitaires et des chercheurs. ■

1. En vue de l'établissement de leur contrat quadriennal, les universités sont évaluées par l'AERES. La vague C évalue une série d'établissements. Au titre de la vague B, 30 universités ont été évaluées. 2. Au titre des « agences de moyens » en gestation dans les divers départements/instituts. 3. Nommé conseiller auprès de la présidente et du directeur général du CNRS, Maurice Gross a quitté ses fonctions à la tête de la DPA. Il a été remplacé au 1^{er} mai 2009 par Alain Laquière, professeur de droit public et ancien directeur scientifique adjoint au département SHS. 4. En particulier quant au statut de ses personnels CNRS.

MORATOIRE DES EXPERTISES ANR ET AERES

Nous préférerions ne pas

Suivant la formule du
Bartleby de Melville
I would prefer not to,
plus de 4 100 scientifiques
ont signé le moratoire des
expertises pour l'ANR et
l'AERES.

Qu'ils soient chercheur,
enseignant-chercheur ou
ingénieur, ces experts
potentiels refusent « *de
fournir des expertises* »
et de contribuer à la
« *déstructuration de
l'enseignement supérieur
et de la recherche* ».

Cet appel lancé par SLR
est soutenu par le SNCS,
le SNESUP et le C3N
du CNRS (1). Il peut
être signé en ligne
à l'adresse ci-dessous :
[www.sauvonslarecherche.fr/s
pip.php?article2147#sp2147](http://www.sauvonslarecherche.fr/s
pip.php?article2147#sp2147)

Ce texte est disponible en
version anglaise, italienne,
espagnole, néerlandaise et
allemande.

1. Le C3N est composé du président et du bureau du Conseil scientifique du CNRS et de la Conférence des présidents du Comité national, ainsi que des présidents des conseils scientifiques de département.

CHERCHEURS, ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

Des carrières à repenser

Les principales propositions pouvant rendre vraiment attractives les carrières publiques de la recherche et de l'enseignement supérieur dépendent de cinq principes : emploi statutaire, embauche jeune, harmonisation entre les carrières de chercheurs et d'enseignants-chercheurs, déroulement fluidifié, et rémunérations revalorisées.

JACQUES FOSSEY. MEMBRE DU BUREAU NATIONAL DU SNCS.

Les principes de l'emploi dans la recherche et l'enseignement supérieur doivent être d'urgence rediscutés et réaffirmés. Les carrières dans ces domaines perdent beaucoup de leur attractivité. Le gouvernement, tout en reconnaissant la maladie, n'applique pas la bonne médecine. Il a tout fait pour que se développent l'emploi précaire, les embauches tardives, le différentiel entre la recherche et l'enseignement supérieur, les blocages de carrière, les rémunérations largement insuffisantes, etc.

Le SNCS est fermement opposé à la fusion du corps de chercheurs dans celui des enseignants-chercheurs tout comme à la disparition du CNRS. Au moment où le ministère dit vouloir nous rencontrer, il est urgent de rappeler nos positions syndicales. Notre propos s'articule autour de cinq principes.

PRÉCARITÉ RÉSORBÉE

Tout emploi permanent dans la recherche publique et l'enseignement supérieur doit être garanti par un des statuts de la fonction publique (1). Le recours au CDD doit être réservé seulement pour des postes d'accueil, notamment de chercheurs étrangers, et pour une courte période. Les CDD résultant des financements de l'ANR doivent être transformés en postes statutaires selon des modalités acceptables.

EMBAUCHE JEUNE

L'embauche sur postes statutaires doit se situer dans l'année qui suit l'obtention de la thèse. Le recours à un CDD devrait être accordé à tous les nouveaux docteurs inscrits à un concours de chercheurs ou d'enseignants-chercheurs. Ce CDD prenant fin au bout d'un an si le jeune docteur n'a pas été recruté.

CARRIÈRES HARMONISÉES

Les carrières de chercheurs et d'enseignants-chercheurs doivent être les plus voisines possible, pour permettre le passage aisé de l'une à l'autre. Une classe exceptionnelle doit être créée pour les chargés de recherche. Une commission d'harmonisation des carrières devrait être mise sur pied aussi bien au niveau syndical que gouvernemental. Les détachements de chercheurs vers les enseignants-chercheurs et vice versa doivent être favorisés.

PROMOTIONS ACCÉLÉRÉES

Les carrières doivent être plus fluides et les promotions plus fréquentes et plus nombreuses. Leur déroulement doit être totalement repensé. Actuellement, un chercheur sur quatre n'a aucune promotion pendant l'ensemble de sa carrière qu'il termine au grade de chargé de recherche. Et aucune progression salariale pendant le dernier tiers de sa carrière. Un chercheur sur deux n'obtient qu'une seule promotion et termine DR2. Le SNCS propose un déroulement de carrière qui se fasse dans un seul corps avec une possibilité d'échelon accéléré tous les quatre ans, sur avis du Comité national.

RÉMUNÉRATIONS REVALORISÉES

Les rémunérations doivent être harmonisées avec celles du privé. En 2008, le salaire d'embauche d'un ingénieur de recherche et développement était de 3 000 € brut par mois et celui de fin de carrière de 10 000 € brut par mois hors primes. Il devrait en être de même des carrières équivalentes de la fonction publique. Le gouvernement partage ce point de vue puisqu'il propose pour les détenteurs d'une chaire (10 % des recrutés) un salaire de 3 000 € par mois... pendant 5 ans. ■

→

1. Ou un CDI pour certains établissements publics comme les EPIC : CEA, IFREMER...

→

COMITÉ DE VISITE DE L'AERES : RETOUR D'EXPÉRIENCE D'UN LABORATOIRE

Aveu explicite de non-compétence disciplinaire

Au-delà de la politesse formelle, la visite du comité de l'AERES dans l'Unité Y à Strasbourg, en décembre 2007, a été marquée par :

- La grande désinvolture des membres du comité de visite : retard de presque une heure motivé par « la qualité de la bonne chère alsacienne », temps très corseté pour les interventions des membres de l'équipe et en prime, membres du comité dormant devant nous – la bonne chère sans doute.
- Évaluation et questions très superficielles : moins d'une demi-heure pour les questions et les réponses qui ont suivi les présentations – 15 minutes pour le directeur, 3 minutes par axe de recherche, 2 minutes par programme financé.
- Aveu explicite de non-compétence disciplinaire : plusieurs professeurs et directeurs de recherche de droit et de sciences politiques alors que notre équipe fait de la sociologie et de l'anthropologie. Seul le collègue désigné par la section 36 du Comité national est issu de ces disciplines.

Il est impensable qu'une évaluation sérieuse ait pu se faire dans ces conditions : la non-compétence disciplinaire constituant le point le plus déterminant. ■

Indicateurs importés directement du marketing

JEAN-LOUIS LE GOUËT. SYNDIQUÉ AU SNCS.

La visite du comité d'experts au laboratoire Aimé Cotton (1) à Orsay en novembre 2008 s'est globalement bien passée. Les experts ont produit un rapport scientifique correctement documenté, ni meilleur ni pire que celui des comités directeurs d'autrefois.

Je voudrais seulement souligner l'usage d'indicateurs directement importés du marketing comme la « visibilité » et « l'attractivité ». Cette dernière notion semble particulièrement pernicieuse. Plusieurs équipes se sont vu reprocher un manque « d'attractivité », auquel il leur est recommandé de remédier en accueillant davantage de doctorants et de postdocs.

Trois remarques. Une équipe est d'autant plus attractive qu'elle emploie plus de précaires. La mise en avant de ces critères pèse sur la composition même des demandes de financement. Pour être bien noté, il faudra, absolument, prévoir de recruter des précaires dans une proposition ANR, région ou Europe. Il n'est évidemment jamais question de l'attractivité d'un métier qui propose de moins en moins d'emplois stables. ■

→

1. Unité propre de recherche (UPR) 3321.

LE NORD-PAS DE CALAIS,
SON CADRE DE VIE

Le Nord-Pas de Calais,
sa joie de vivre



Le Nord-Pas de Calais,
ses entreprises innovantes

Candidature sur
www.jinnove.com
Date limite : 30 juin

Créateurs d'entreprises innovantes, bienvenue en terre d'innovation !

Entrepreneur, chercheur, étudiant... Vous avez un projet concret de création d'entreprise innovante dans les secteurs du transport/logistique, des ingrédients, de la nutrition ou de la santé, des industries du commerce/TIC, des éco-entreprises ou du textile ? J'innove en Nord-Pas de Calais et tous les acteurs régionaux de l'innovation se mobilisent pour contribuer à la réussite de votre projet.

Du 13 au 15 septembre, pendant le Salon Créer venez donner vie à votre projet le temps d'un week-end découverte, et bénéficiez de rendez-vous personnalisés avec nos experts :

- les 6 pôles de compétitivité
- les 7 universités et les 25 grandes écoles
- les 11 pôles d'excellence économique
- les 300 laboratoires et les 6 500 chercheurs
- les incubateurs technologiques et les structures d'accompagnement à la création d'entreprises

→

PLATEAU DE SACLAY

Les structures opaques s'empilent

Les annonces concernant le plateau de Saclay se succèdent. Des structures multiples, toutes plus opaques les unes que les autres, s'accumulent. Le plan campus de Saclay devient le projet de restructuration de la recherche et de l'enseignement supérieur sur le plateau.

MICHELLE LAUTON. SNESUP, UNIVERSITÉ PARIS-SUD 11.
ANATOLE LUPU. SNCS, UNIVERSITÉ PARIS-SUD 11.

Pourquoi faire simple lorsque l'on peut faire compliqué ? Les manœuvres autour du plateau de Saclay sont le reflet, à peine caricatural, de la décomposition nationale de la recherche et de l'enseignement supérieur. Annonces médiatiques fracassantes non financées, mise en place de multiples structures toutes plus opaques les unes que les précédentes, prises de décisions entre directions d'établissement sans demander leur avis aux personnels ou aux instances représentatives concernées – parfois informés seulement... par la presse !

SURENCHÈRES MÉDIATIQUES

Rien que dans la semaine du 4 mai ont été rendus publics :

- Arc Express, rocade de métro longue de 60 kilomètres prévue dans le projet « Grand Paris » pour desservir – à une date non précisée – le plateau de Saclay.
- L'augmentation de 620 à 850 millions d'euros de l'investissement de l'État dans le projet « campus de Saclay » (1).
- Une « Silicon Valley de la santé » qui relierait le plateau au centre de Villejuif et de Paris.
- La énième communication du plan Nano-Innov en faveur des nanotechnologies, avec la création d'un centre d'intégration de 46 millions d'euros sur le plateau de Saclay (2).

MULTI-STRUCTURES

Toutes ces annonces doivent s'intégrer au paysage déjà bien complexe des regroupements sur le plateau. Pôles de compétitivité, PRES

(pôle de recherche et d'enseignement supérieur), réseaux thématiques de recherche avancée (RTRA) regroupés dans une fondation de coopération scientifique (FCS), consortiums de grandes écoles du plateau y compris celles appelées à s'y installer (3).

Présenté au départ dans le cadre du programme de rénovation de l'immobilier universitaire, le plan campus de Saclay devient le projet fédérateur de restructuration de la recherche et de l'enseignement supérieur sur le plateau. Loin de se restreindre aux universités directement parties prenantes – Paris-Sud 11 et Versailles-Saint-Quentin –, ce projet englobe 23 membres. Parmi lesquels les deux PRES UniverSud et ParisTech (4).

Même si l'université Paris-Sud déposait officiellement le dossier plan campus de Saclay, l'orchestration de la candidature était confiée, dès juillet 2008, à la fondation créée pour gérer deux récents RTRA (5).

Cette fondation comprend 9 membres – dont Paris-Sud –, tous fondateurs du projet campus de Saclay. À terme, elle pourrait intégrer les 23 membres du plan campus. Avec des avantages selon certains points de vue : les statuts d'une telle fondation ne participent pas de la collégialité – peu de personnels élus, pas de représentation étudiante.

Comme le plan campus n'était pas l'objet principal de cette fondation, on nous annonce qu'il faut passer (6) par un accord de « consortium », autrement dit une structure intermédiaire, plus « légère », encore moins démocratique. Quant à la place de l'université Paris-Sud dans cette construction, on ne peut que s'en inquiéter !

L'OPACITÉ ET LA PEUR

Lors de son conseil d'administration du 11 mai, les élus ont débattu, sans voter, des évolutions du plan campus de Saclay, avec notamment ce projet de consortium entre ses 23 membres. Pour gérer et exécuter ce consortium, il est question d'une structure de coordination qui mandaterait la fondation (7). Recherche et enseignement ne sont pas au cœur du consortium. Ils sont pourtant concernés, au moins, par les mutualisations et la volonté de promouvoir des projets communs au sein de cette structure.

Contrairement aux statuts de la fondation, l'accord de consortium prévoit une « clause de confidentialité ». Elle a été présentée sous un jour rassurant – des juristes de confiance ayant introduit cette clause standard qui ne concernerait pas les informations d'intérêt collectif. Mais cette clause est antinomique de la vie démocratique que nous voulons dans les établissements. Elle interdit de « copier, reproduire ou dupliquer » toute information non publique transmise par un autre membre. Et même toute information : tout est réputé confidentiel pendant 15 jours après sa transmission.

Comment croire qu'une telle clause ne restreindra pas la circulation de l'information ? Les documents de travail subissent déjà une omerta insupportable avant même une telle clause.

Au point que les rares élus et les scientifiques nommés dans les groupes de travail qui réfléchissent sur l'avenir commun hésitent à en parler à leurs collègues. Que reste-t-il alors de la collégialité et de ses conseils ? Depuis des mois, le silence règne sur le sujet dans les autres établissements du consortium et de la fondation, tels le CNRS ou l'INRIA (8). Va-t-on vers la construction d'un Frankenstein organisationnel ?

Heureusement, le débat lors du conseil d'administration de Paris-Sud a tout de même permis de connaître les prises de position des élus d'Île-de-France, tant sur la politique d'aménagement du territoire (9) qu'en matière de financement (10).

Dans un tel contexte, comment faire croire que ces projets mirobolants sont élaborés pour améliorer les collaborations entre scientifiques des différents établissements et développer les synergies des formations pour répondre aux aspirations des étudiants et de la société ? Les décisions sont prises à l'insu des intéressés, en toute opacité, sans que les nécessaires échanges avec les collectivités locales aient eu vraiment lieu. Il est de notre responsabilité de syndicalistes de la FSU de faire connaître les termes du débat à tous nos collègues et de poursuivre les échanges avec les élus et les associations de la société civile. ■

Université Paris-Sud 11

Le plus grand campus de France

L'université Paris-Sud s'étend au sud de Paris sur 3 départements – Essonne, Hauts-de-Seine, Val-de-Marne – et 13 communes. L'établissement occupe 270 hectares répartis sur 5 sites géographiques : Orsay (plateau de Saclay), Sceaux, Châtenay-Malabry, Kremlin-Bicêtre et Cachan.

Plus de 2400 enseignants-chercheurs et chercheurs exercent dans les 120 laboratoires (1) de l'Université Paris-Sud gérés, pour la majorité d'entre eux, en partenariat avec le CNRS, l'INSERM, l'INRA, l'INRIA ou le CEA. Son budget annuel consolidé s'élève à 450 millions d'euros (2).

1. De chimie, mathématiques et informatique, physique et sciences pour l'ingénieur, sciences de la Terre et de l'Univers, et sciences de la vie 2. Pour l'année 2008.

1. Sur combien d'années ? Et tout le monde sait désormais qu'il n'y a pas l'argent correspondant dans le budget de l'État – cf. le débat budgétaire au Sénat : <http://sciences.blogs.liberation.fr/home/2008/12/budget-2009-qua.html> 2. Prévu depuis longtemps, Nano-Innov entrerait, cette fois, dans le cadre du « plan de relance ». 3. Le déménagement de tout ou partie de l'université Paris-Sud est aussi prévu. 4. Eux-mêmes des EPCS (établissement public de coopération scientifique). Le PRES UniverSud regroupe 6 membres fondateurs et 15 associés, dont certains appartiennent au plan campus ou forment entre eux des consortiums. Le PRES ParisTech comprend 12 grandes écoles, dont certaines sont directement membres du plan campus. UniverSud et ParisTech ont également des membres en commun. 5. Digiéo et Triangle de la Physique. 6. Pour une période transitoire non précisée. 7. Un des 23 membres du consortium, mais avec le même président. 8. Au sein des comités techniques paritaires (CTP) et autres conseils représentatifs. 9. Souci – toutes tendances confondues – des implantations universitaires de Paris Sud, politique de transports, etc. 10. Avec l'engagement du Conseil régional.



→

CONTRE-SOMMET DE LOUVAIN

Pour une éducation libre gratuite et émancipatrice

Sommets et contre-sommets européens sur l'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche se succèdent. Avec, en perspective, l'anniversaire des dix ans de la stratégie de Lisbonne en mars 2010.

PIERRE CRÉPEL. SYNDIQUÉ AU SNCS. **MARC DELEPOUVE.** MEMBRE DU BUREAU NATIONAL DU SNESUP.

Pourquoi faudrait-il que les ministres des universités de 46 États européens s'épaulent et que les étudiants, les enseignants, les chercheurs, les BIATOSS de ces pays restent désunis et dispersés ? Depuis 1999, les ministres du « processus de Bologne » se concertent tous les deux ans (1). Réunis à Louvain en Belgique les 28 et 29 avril, ils ont salué, dans la continuité des sommets précédents, les transformations en cours dans les différents pays européens. Notamment le gain d'autonomie financière des établissements universitaires. Ils ont appelé à « *accorder une grande attention à la recherche de sources et méthodes de financement nouvelles et diversifiées* ».

Malgré des contre-sommets auxquels participait le SNESUP, ces réunions passaient presque inaperçues. Quant aux étudiants, ils pouvaient supposer que l'on s'occupait seulement de l'harmonisation des études pour faciliter leurs possibilités de mobilité et d'ouvertures... La réunion des ministres à Louvain a donné lieu à un contre-sommet (comme les contre-G8). Trois jours d'ateliers à Bruxelles – du 25 au 27 avril – et deux jours de manifestations ont permis aux acteurs de l'université en Europe de se rencontrer à nouveau.

Ce contre-sommet a réuni plusieurs centaines d'étudiants de huit pays, des

universitaires et des chercheurs (2). Il s'est ouvert par une séance de bilan pays par pays (3) afin d'éclairer les transformations en cours dont se félicitent les 46 ministres. Une même direction est effectivement suivie, partout en Europe. Selon des modalités et des rythmes différents, mais l'ensemble est édifiant :

- Soumission des universités à la quête de financement, à la concurrence et au pouvoir intrusif des entreprises.
- Pouvoir exorbitant des présidents d'université.
- Augmentation des frais d'inscription des étudiants, avec deux exceptions – le Danemark et la France (4) – et remplacement des bourses par des prêts bancaires
- Dans les pays les plus « avancés », réduction du nombre de cours en philosophie, lettres, sociologie et évolution du contenu d'enseignement faisant de ces disciplines des lieux d'adaptation néolibérale – et non plus des espaces de débat contradictoire et de pensée critique.

Une déclaration finale de ce contre-sommet de Louvain a été rédigée (5). Marque-t-il un plus haut degré d'implication des acteurs de l'université pour penser la lutte, tout à la fois, à l'échelle de leur pays, à celle de l'Europe et à celle du monde ? Il revient à chacun d'entre nous d'y contribuer. ■



1. Prague en 2001, Berlin en 2003, Bergen en 2005, Londres en 2007. 2. Dont Marc Delepouve – Pierre Crépel ayant participé à l'organisation au niveau local. 3. Angleterre, Danemark, Belgique, France, Allemagne, Espagne, Italie. 4. Encore qu'en France le processus est amorcé : cf. Sciences Po... 5. www.vagueeuropeenne.fr

FORUM MONDIAL SCIENCES ET DÉMOCRATIE

Démocratiser la science et la recherche

Le premier Forum mondial sciences et démocratie a gagné son pari, grâce à la volonté des 300 délégués de 18 pays de travailler ensemble sur les enjeux de la démocratisation des sciences et des techniques.

CHANTAL PACTEAU. MEMBRE DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU SNCS.

Le premier Forum mondial sciences et démocratie (FMSD) s'est tenu à Belém les 26 et 27 janvier. Ses principales conclusions ont été présentées lors de la restitution plénière du Forum social mondial (FSM) 2009 Amazonie. Plusieurs constats sont à l'origine de ce forum :

- La quasi-absence de thématiques scientifiques et techniques dans les forums

mondiaux, alors même que les technologies constituent un des piliers du néolibéralisme.

- Les citoyens et les citoyennes ne se contentent plus du rôle de récepteurs passifs.
- La collectivité scientifique est sommée, partout dans le monde, de se mettre au service de l'économie.

→



→ Il a donc paru urgent et crucial de construire un « espace de coopérations ouvertes, de débats publics, larges et démocratiques entre scientifiques et organisations du mouvement social à l'échelle de la planète » (1). Pari gagné grâce à la volonté des représentants de 18 pays de travailler ensemble sur les enjeux de la démocratisation des sciences et des techniques. Ces 300 délégués issus des mouvements sociaux, des ONG et des syndicats des personnels scientifiques ont bénéficié d'une organisation des débats impeccable et de la traduction simultanée en 4 langues.

« *Les scientifiques se méfient d'une démocratie qui donnerait la parole aux citoyens sur les problèmes scientifiques* », constate Janine Guespin (2). On confond trop souvent les politiques de la recherche avec l'évaluation de leur pratique scientifique et ils craignent qu'il s'agisse de remplacer une dictature des entreprises par celle des citoyens, explique-t-elle. « *Les citoyens se sentent concernés lorsqu'ils réalisent les risques et les dangers induits par ce qu'ils croient être la science*, poursuit Janine Guespin. *La confusion de plus en plus forte entre science et innovations conduit à réduire son rôle à celui de générateur des risques liés à une utilisation sans scrupule des innovations, tout en lui attribuant des pouvoirs de démiurge* ».

Un climat de respect et de confiance mutuels s'est instauré quand il est apparu aux scientifiques que les ONG ne revendiquaient pas le

pilotage de la recherche, et aux ONG, qu'une partie du monde scientifico-universitaire contestait et résistait à la priorité donnée par les gouvernements (3) à un modèle de production instrumentale et utilitariste de formations et de connaissances envisagées sous le seul angle du marché.

Très courtois et constructif (4), le débat s'est engagé sur la place de la science dans un monde durable, les luttes pour une recherche publique, le statut de la connaissance comme bien commun, la diffusion publique et gratuite des résultats de la recherche via des dispositifs comme les archives ouvertes. Ou encore la démocratisation des choix scientifiques et technologiques dans nos sociétés, l'éthique et la responsabilité sociale des chercheurs.

La question des savoirs traditionnels a aussi été traitée de façon approfondie, grâce à la présence des peuples indigènes des régions andines et amazoniennes et d'une délégation importante de l'organisation All Indian Peoples Science Network (5).

Sur la base de convergences politiques fortes, de nouveaux rendez-vous ont été pris (6). Un texte collectif intitulé « préoccupations et visions communes du premier Forum mondial sciences et démocratie » a été produit (cf. encadré).

Démocratiser la science, c'est d'abord la rendre accessible. Démocratiser la recherche, c'est la sortir de la tyrannie des technosciences, affirme cet appel. ■

1^{er} Forum mondial sciences et démocratie

Préoccupations et visions communes

L'autonomie et la responsabilité sociale des chercheurs, l'ouverture et l'universalité de la science doivent être défendues tout en répondant à la diversité sociale et culturelle contemporaine.

Il y a une réelle nécessité de changer la situation actuelle de la recherche, de la technologie et de l'innovation qui sont conduites par les intérêts du marché, le profit privé, la culture consumériste et les usages militaires.

Extrait du document écrit et endossé par l'ensemble des délégués du FMSD consultable : fm-sciences.org/spip.php?article412

1. Appel pour un Forum social mondial Sciences & démocratie, auquel le SNCS a contribué, directement et comme membre de l'International Network of Engineers and Scientists for global responsibility (INES), avec d'autres organisations françaises comme la Fédération mondiale des travailleurs scientifiques (FMTS), SRL, SNEPSUP, Espaces Marx... 2. D'Espaces Marx/transform 3. Depuis la publication de *L'économie fondée sur le savoir* par l'OCDE (1996). 4. Comme on peut le voir sur les vidéos et les textes du FMSD : fm-sciences.org/spip.php?rubrique30. 5. Qui regroupe, en Inde, un demi-million d'activistes : cf. compte rendu de Cécile Sabourin : fm-sciences.org/spip.php?article432. 6. Bilan politique et perspectives par le groupe d'impulsion français : fm-sciences.org/spip.php?auteur104.



RELATIONS SUD-NORD

Recherches en partenariat ?

Prononcée côté Nord, l'expression « Nord – Sud » suscite maints stéréotypes et un sentiment d'abatement face à l'immense gouffre des inégalités. L'état des lieux et les préconisations sont souvent biaisés par des approches « *européocentrées* » qui consistent à penser des scénarios à la place des intéressés. Les enjeux de formation et de recherche sont à cet égard éclairants lorsqu'on les analyse à travers l'héritage colonial et les nouvelles formes de pillage, qui ne concernent pas que l'archéologie... 70 % des étudiants étrangers viennent des pays du Sud. Un tiers du potentiel scientifique et technique du Sud est expatrié au Nord. Se met à l'œuvre une « *reconfiguration des savoirs* ». Pourtant prometteuse, la recherche en partenariat souffre de la logique des projets à court terme. Quant au champ... de l'agronomie, il montre qu'il faudra lutter pour atteindre la sécurité et la souveraineté alimentaires.

Gérard Lauton

EUROPÉOCENTRISME ET SCIENCES COLONIALES

La science en débats au FSM

Lors des débats du Forum social mondial 2009, la science a été abordée, à la fois, comme source des problèmes, et constituante de la réponse aux crises – alimentaire, économique, sociale, écologique, démocratique...

PATRICK PETITJEAN

CHARGÉ DE RECHERCHE AU CNRS.

Lors du Forum social mondial 2009 (1), les altermondialistes se sont, pour la première fois, intéressés de près aux enjeux de la science. Une bonne nouvelle pour ceux qui veulent comprendre l'héritage colonial et sortir de l'euro-péocentrisme. Retour sur une histoire souvent refoulée.

Les références à la science ont été des constituants fondamentaux de l'idéologie coloniale, en particulier lorsque le partage du monde entre les grandes puissances a succédé à la traite des esclaves. Le XIX^e siècle a été marqué par la classification et la hiérarchisation de « races » selon des critères considérés à l'époque comme scientifiques. Et par la hiérarchisation des civilisations dans la marche au « progrès scientifique ». La science était – ne le reste-t-elle pas ? – l'étalon de l'avancée d'une civilisation.

Dans la première moitié du XX^e siècle, la science est, plus que jamais, présentée comme la base d'une colonisation « altruiste », ladite « mission civilisatrice ». Coloniser, c'est pour le bien des peuples, pour les faire accéder aux « Lumières », avec, bien sûr quelques excès... L'exposition coloniale de 1931 a servi de cadre à la floraison de congrès scientifiques et techniques et de prétexte à l'édition d'une série de brochures sur « les savants coloniaux ». Dans sa lettre de démission du PCF datée du 24 octobre 1956, Aimé Césaire dénoncera ce paternalisme qui confie à la gauche européenne le soin de guider les peuples colonisés vers leur émancipation.

La science est toujours mise en avant par ceux qui parlent, encore aujourd'hui, des « bienfaits » de la colonisation, notamment pour ses

applications en médecine. Elle a donc été bien plus qu'un outil matériel (2) pour la conquête des empires.

TRACES D'EUROPÉOCENTRISME

Le XIX^e siècle marque aussi l'hégémonie des doctrines sur « l'occidentalité de la science ». Le grand partage entre les savoirs « locaux » et la science moderne « universelle » se construit à cette époque alors que nombre de naturalistes de la période antérieure reconnaissent leurs emprunts aux savoirs et lettrés traditionnels. Cette science moderne est vue comme européenne par essence, et non par contingence historique. Quand les apports d'autres civilisations se voient reconnus, ils sont relégués à un passé lointain. Il existe encore aujourd'hui des universitaires pour nier les avancées scientifiques de la période pendant laquelle le monde arabe était le principal centre intellectuel du bassin méditerranéen.

Se combinant avec les inégalités de « développement » (3), les traces d'euro-péocentrisme sont loin d'avoir disparu. Elles se retrouvent dans la priorité longtemps donnée aux « transferts de technologie ». Et dans l'idée, encore présente à la fin du XX^e siècle, que les sciences fondamentales sont pour les pays développés, les autres devant se concentrer, en priorité, sur les applications : la science en périphérie ne serait pas celle du centre. Sur un plan plus théorique, cela se manifeste dans l'opposition entre la « science sauvage » et la « science normale ». Jusqu'à récemment, cet héritage était peu mis en cause. Toujours largement dominante, cette dévalorisation des savoirs hors de la représentation standard de la science est en crise.

L'universalité de la science est encore à refonder.

Dans l'empire français comme ailleurs, les activités scientifiques coloniales ont fait l'objet d'une organisation précoce, à part de la « science métropolitaine ». Par « sciences coloniales », il faut entendre, avant la Seconde Guerre mondiale, le travail de scientifiques métropolitains partant en mission – de plus ou moins longue durée – dans l'empire, membres d'institutions scientifiques métropolitaines revenant faire reconnaître leur travail en métropole. Les institutions scientifiques situées dans les colonies se développeront tardivement dans l'empire français.

La longue marche vers l'ORSTOM (4) en fournit l'illustration. Dès la fin du XIX^e siècle, le parti colonial comporte une aile scientifique qui constituera l'association « colonies sciences ». Créée en 1925, cette association prospéra sous l'égide de l'académicien et botaniste Auguste Chevalier, professeur et fondateur du laboratoire d'agronomie coloniale au Muséum national d'histoire naturelle (5). À l'occasion de l'Exposition coloniale de 1931, elle organisera le 1^{er} congrès des sciences coloniales, où fut défendue l'idée de leur organisation spécifique.

La création, au sein de la Caisse nationale de la recherche scientifique, d'un « Comité de la France d'Outre-mer » (6) – avec des sections par discipline – fut annoncée lors du 2^e congrès des sciences coloniales, tenu à l'occasion de l'exposition universelle de 1937. Le CFOM eut à peine le temps d'être mis en place avant la guerre. Il revint au gouvernement de Vichy de créer, en 1943, l'Office de la recherche scientifique coloniale (ORSC). Dans le contexte de la guerre, il n'eut guère d'existence dans l'empire, ni de financement en métropole. À la Libération, les gouvernements successifs ont maintenu puis fortement développé l'ORSC – en métropole, puis dans les colonies. Mise

→



→ en place juste après-guerre, la formation spécifique des chercheurs coloniaux est, à la fois, un héritage des cours pour explorateurs du Muséum de la fin du XIX^e et une préfiguration des troisièmes cycles universitaires.

Il y a eu évidemment des raisons objectives pour le maintien d'un organisme de recherche consacré à une partie des problèmes scientifiques des pays issus de l'empire, puis à l'ensemble des pays « du Sud ». Mais ce fut aussi un support pour le maintien d'un certain type de pratiques scientifiques (7), et la source de certaines des ambiguïtés du tiers-mondisme radical des années 1970. Il ne s'agit pas de manifester de la repentance, mais de rompre avec l'héritage colonial. La science nécessite de savoir « dire » ses fonctions historiques.

« RECONFIGURATION DES SAVOIRS »

Les fonctions sociale, politique, économique de la science ont fait l'objet de vives controverses dans les années 1930-1950. Dans les décennies suivantes, un consensus s'établit sur le fait de considérer la science comme un auxiliaire du développement économique. Et donc aussi comme un instrument de libération nationale en gagnant une indépendance économique – le modèle de développement n'était guère mis en cause. L'UNESCO et la FMTS ont été des vecteurs de cette fonction et de cette représentation de la science.

Ce modèle est aujourd'hui en crise, de quelque côté qu'on le prenne : forme de mondialisation, rapport international des forces,

conséquences dans le secteur scientifique, etc. Les interrogations sur le modèle de développement scientifique ont été très présentes lors du dernier Forum social mondial, dans le FSM lui-même comme dans les sessions parallèles « sciences et démocratie ». La science a été abordée, à la fois, comme source des problèmes, et constituante de la réponse aux crises – alimentaire, économique, sociale, écologique, démocratique... Le contexte amazonien a mis la question de la crise écologique globale sur le devant de la scène, avec au centre l'enjeu de relations « durables » entre l'homme et la nature.

Les ONG de défense de l'environnement et des droits indigènes, les ethnobotanistes ou les biologistes de la conservation, les organisations indigènes elles-mêmes et une prise de conscience des risques globaux (8) contribuent à cette revalorisation des sociétés traditionnelles, de leurs connaissances et de leur rapport à l'environnement. Le nouveau regard porté par nombre d'universitaires brésiliens et latino-américains (9) sur la scientificité des savoirs et des techniques d'origine indigène a marqué les discussions du FSM. Pour eux, l'enjeu est « une reconfiguration des savoirs », et pas seulement la lutte contre les inégalités de développement scientifique (10). Ce sont les différentes formes de l'héritage colonial qui sont remises en cause. Un pas en avant vers un « autre monde », davantage émancipé de l'hégémonie occidentale ? ■

Patrick Petitjean

→ Notes/Références

BONNEUIL, C., PETITJEAN, P. Recherche scientifique et politique coloniale : les chemins de la création de l'ORSTOM, 1936-1945. In PETITJEAN, P. (dir.). *Les Sciences hors d'occident au XX^e siècle*. Paris : ORSTOM éditions, 1996. Vol. 2, Les sciences coloniales : figures et institutions, p. 113-161.

1. Organisé à Belém du 26 janvier au 1^{er} février 2009.
2. La supériorité technique, notamment en armement.
3. Avec toutes les réserves qu'il faut avoir sur ce terme.
4. Hier ORSC et aujourd'hui IRD.
5. Ce laboratoire existe encore, près d'un siècle plus tard, sous le nom de laboratoire d'ethnobiologie
6. Initiative donc de Jean Perrin et du Front populaire.
7. « Le terrain », les « missions »...
8. Comme les pollutions chimiques ou l'érosion de la biodiversité.
9. Comme d'ailleurs par quelques multinationales biopirates.
10. Les universités brésiliennes se sont considérablement renforcées depuis 20 ans en Amazonie particulièrement.

DE L'ACADÉMIQUE À L'ÉCONOMIQUE

Les multiples facettes de la recherche internationale

L'actuelle internationalisation de la recherche repose sur des réalités socioéconomiques et géopolitiques nouvelles.

HAMID JORJANI

DIRECTEUR DE LA RECHERCHE INTERNATIONALE À L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA.

La notion de collaboration transfrontalière remonte aux débuts de l'humanité. «Savoir compter» est l'une des premières découvertes scientifiques de l'histoire qui a permis de mesurer et de mieux comprendre l'environnement ainsi que d'en exploiter les incommensurables secrets.

Des découvertes archéologiques à Suse – dans le sud-ouest de l'Iran – ont révélé l'existence, il y a 5 000 ans, d'un système complexe de calcul et d'écriture qui aurait été à l'origine des mathématiques au sens moderne (1), dont les bases découlent, au final, de la collaboration de scientifiques de toute la région méditerranéenne (2).

→



→ L'exemple n'est pas unique. En dépit de multiples différences idéologiques, recherche scientifique et esprit de collaboration ont franchi ensemble les diverses étapes de l'histoire : Moyen-Âge, Renaissance, ère industrielle, Guerre froide. Cependant, la notion contemporaine de *recherche internationale* repose sur une profonde transformation qui s'est opérée au cours des deux dernières décennies.

Avec la fin de la Guerre froide, on a vu naître une nouvelle période d'intégration socioéconomique et politique, la *mondialisation*. Elle a, à son tour, produit un système dynamique, *l'économie du savoir*, dont la R & D et l'innovation font partie intégrante. Loin d'être un concept abstrait, la recherche internationale constitue une réalité à plusieurs facettes interconnectées.

D'un point de vue académique, on considère l'internationalisation de la recherche comme un outil pour identifier et accéder à de nouveaux sujets, renforcer la capacité et la qualité de la recherche, conforter le réseau des pairs – partenaires potentiels –, et forger des alliances stratégiques pour promouvoir l'innovation.

Dans une perspective économique, le fait que la productivité et la compétitivité des entreprises dépendent de leur capacité en recherche appliquée n'est plus un secret pour personne. Un article du *New York Times* montre que les investissements en R & D se diffusent plus rapidement dans l'économie que l'on ne le pensait (3). Preuve *a contrario*, cette prédominance de l'économique est contestée par certains scientifiques qui interrogent l'influence excessive du marché sur les orientations de la recherche.

D'un point de vue politique, la recherche internationalisée a été utilisée pendant la Guerre

froide. Créé à l'apogée de celle-ci, l'*International Institute for Applied Systems Analysis* (IIASA) a été chargé de promouvoir le dialogue entre l'Est et l'Ouest. La recherche internationale est également désormais utilisée pour améliorer des relations bilatérales difficiles en créant une plate-forme pour le dialogue, étape vers des négociations pour la paix et le développement économique. On le voit, l'internationalisation de la recherche n'a pas la même signification pour tous.

Pour certains, la recherche internationale permet d'atteindre des objectifs de politique étrangère. Bon nombre de pays développés considèrent la recherche internationale comme un outil de veille concurrentielle et un moyen d'accroître et d'élargir leur part de marché.

D'autres estiment qu'il s'agit d'un processus social visant à reconnaître l'importance des valeurs et des phénomènes culturels. Les scientifiques et les ONG sont nombreux à affirmer que la recherche internationale représente un formidable moyen pour promouvoir le consensus, la solidarité, la paix et la démocratie. De leur point de vue, cette recherche internationale doit promouvoir l'acquisition du savoir et des compétences nouvelles à l'échelle planétaire. Toujours est-il que l'internationalisation de la recherche repose aujourd'hui sur les réalités socioéconomiques et géopolitiques du XXI^e siècle. Cela influe sur plusieurs points.

TRANSFORMATION SOCIALE ET CULTURELLE

La création du savoir étant un phénomène social, chaque culture peut y contribuer, par ses perspectives uniques de compréhension des structures cause-effet de la science.

→ Notes/Références

Cet article est la version résumée d'un article d'Hamid Jorjani rédigé en anglais pour la VRS à partir de notions développées dans le rapport « Recherche internationale : plan stratégique 2006-2007 » destiné au cabinet du vice-recteur à la recherche de l'Université d'Ottawa.

1. IFRAH, G. *The universal history of numbers from prehistory to the invention of the computer*. New York : John Wiley and Sons Inc., 2000.

2. Citons les notions de nullité et d'unité qui sont à la base de l'informatique moderne.

3. LOHR, Steve. US Research Funds Often Lead to Start-ups. *The New York Times*, 10 avril 2006.

4. Cf. le dernier *Rapport de l'Unesco sur la science*, édition 2006 pour une analyse détaillée de l'évolution des copublications des pays d'Amérique latine. Les copublications des États membres de l'Union européenne sont également étudiées. « *L'évolution des copublications entre anciens et nouveaux États membres constituera un bon indicateur pour suivre la réalité de l'élargissement de l'espace européen de la recherche* », estime le rapport : www.unesco.org/science/psd/publications/rapport_science.pdf

COMPÉTITIVITÉ ÉCONOMIQUE

Le capital intellectuel constitue le principal moteur de la nouvelle économie. Les forces économiques mondiales influent non seulement sur le sujet des disciplines et les relations en matière d'emploi, mais également sur l'internationalisation de la communauté universitaire en tant que telle.

MOBILITÉ INTERNATIONALE

Des études récentes montrent que l'internationalisation de la recherche universitaire s'est intensifiée, en partie, grâce à la mondialisation rapide de l'économie. La nouvelle économie planétaire influe de plus en plus sur les investissements, les relations industrielles, l'emploi, la R & D, le commerce et la diplomatie. Dans ce contexte, la recherche internationale se caractérise par la croissance du nombre de copublications réalisées par des chercheurs de différents pays (4), la hausse du financement conjoint de conférences et de recherches internationales bilatérales et multilatérales en R & D ainsi que par une plus grande mobilité des étudiants diplômés.

DÉFIS PLANÉTAIRES

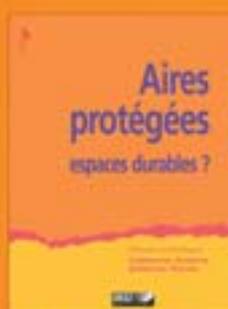
La combinaison de la crise financière, la pression sur l'écosystème, les maladies infectieuses menacent le bien-être de la planète entière. La concentration d'extrême pauvreté dans des États fragiles et les régions de conflit compromettent la sécurité à une échelle jamais atteinte auparavant. Pour relever ces défis globaux, une coopération nouvelle est nécessaire, qui exigera une analyse solide à une échelle suffisante et une coopération entre organismes de recherche et universités du Nord et du Sud. ■

Hamid Jorjani

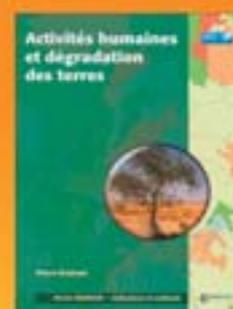
IRD
Éditions
Institut de recherche
pour le développement

Un éditeur pour le
développement

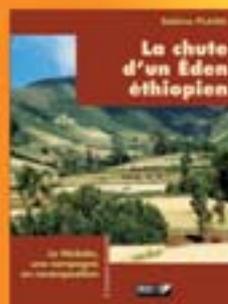
www.ird.fr



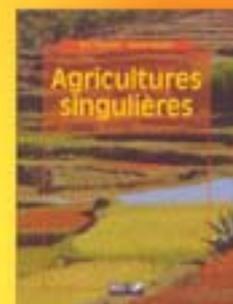
**Aires protégées,
espaces durables ?**
C. AUBERTIN, E. ROGARY
260 p. - Prix public : 25 €



**Activités humaines
et dégradation des
terres**
P. BRABANT
Co-Rom - Prix public : 15 €



**La chute d'un
Éden éthiopien**
S. PLANEL
423 p. - Prix public : 39 €



**Agricultures
singulières**
E. MOLLARD, A. WALTER
344 p. - Prix public : 39 €



**Du social hors
la loi**
Y. GUILLAUD, F. LETANG
336 p. - Prix public : 32 €



**Préhistoires au
sud du Triangle
d'Or**
V. ZEITOUN, H. FORESTER,
S. NAKBUNLUNG
252 p. - Prix public : 35 €

En vente dans toutes les librairies et
points de vente IRD

Par correspondance (VPC) :

IRD Diffusion

32 av. Henri Varagnat - F 93143 Bondy cedex

Tél. : 01 48 02 56 49 - Fax : 01 48 02 79 09

diffusion@ird.fr

ÉTUDES SUPÉRIEURES À L'ÉTRANGER ET « FUIITE DES CERVEAUX »

La mobilité internationale en forte croissance

En 20 ans, le nombre d'étudiants étrangers a été multiplié par 3. Ils sont près de 3 millions inscrits, en 2006, dans un établissement supérieur en dehors de leur pays d'origine. 70 % sont originaires des pays du Sud. Avec près de 260 000 étudiants étrangers, la France se trouve au 4^e rang mondial des pays d'accueil.

SAEED PAIVANDI

MAÎTRE DE CONFÉRENCES À L'UNIVERSITÉ PARIS 8.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : près de 3 millions d'étudiants sont inscrits dans un établissement supérieur en dehors de leur pays d'origine (1). Plus des deux tiers de ces étudiants étrangers (70 %) sont originaires des pays du Sud – 63 % poursuivent leurs études dans un pays du Nord et 7 % dans une autre nation du Sud. Le tiers restant (30 %) provient d'un pays du Nord et se déplace dans un autre État du Nord.

Les pays de l'OCDE accueillent près de 83 % de ces 3 millions d'étudiants. Avec près de 260 000 étudiants étrangers, la France se trouve au 4^e rang mondial des pays d'accueil (9 %) : derrière l'Allemagne (10 %), l'Angleterre (11 %) et les États-Unis (20 %). Malgré la place dominante des universités américaines, la part relative des étudiants étrangers inscrits dans ce pays ne cesse de diminuer – 32 % en 1985, 25 % en 2000. La mobilité internationale est devenue une dimension importante de l'enseignement supérieur mondial. En 20 ans, le nombre d'étudiants étrangers a été multiplié par 3 – ils étaient un million en 1985. Cette croissance rapide s'explique, avant tout, par la politique ciblée mise en place par les pays du Nord. À côté des principaux pays traditionnellement actifs dans ce domaine, de nouveaux acteurs régionaux ont réalisé une importante percée au cours de ces vingt dernières années. Entre 1993 et 2006, le nombre d'étudiants étrangers en Australie a été

multiplié par 7 – l'Australie comptait 185 000 étudiants étrangers en 2006. Dans la même période, il a été multiplié par 6,5 au Japon qui accueille 130 000 étudiants étrangers en 2006.

Une telle croissance a relancé le débat sur le sens de cette évolution. Les enjeux de l'accueil d'un nombre croissant d'étudiants étrangers dépassent largement le cadre des coopérations et des échanges interuniversitaires. Avant les années 1980, leur présence était considérée comme un facteur d'influence économique, politique et culturel des pays d'accueil. Les récentes évolutions des migrations étudiantes indiquent une nette augmentation du poids des objectifs économiques et de l'intervention des entreprises dans la sphère universitaire. L'exemple de la Chine s'avère particulièrement révélateur. C'est à la demande expresse des entreprises qui s'y sont installées que les établissements universitaires du Nord ont considérablement ouvert leurs portes aux étudiants chinois (2).

À côté de ces raisons historiques, la pénurie de jeunes diplômés et de chercheurs semble pousser les différents pays à s'intéresser aux étudiants étrangers. La mondialisation de l'économie et du marché des compétences favorise la chasse aux jeunes cerveaux et l'enseignement supérieur est devenu une voie importante de captation de matière grise. La désaffection accrue à l'égard des études scientifiques et le manque de candidats pour ces

filiales (3) ont engendré une compétition internationale ouverte pour attirer les meilleurs étudiants et chercheurs. Dans cette situation inédite, les pays considérés comme destination d'accueil peuvent devenir, en même temps, les pays de départ des jeunes chercheurs. Ce mouvement touche les pays du Nord. Le départ des étudiants avancés du Canada ou de l'Europe vers les États-Unis illustre ce phénomène. L'exemple français est assez révélateur : les effectifs des étudiants nationaux continuent à décroître à tous les niveaux, au profit des étrangers. Les Français s'orientent massivement vers le secteur sélectif et les disciplines appliquées et professionnelles. Les étrangers « compensent » le manque d'étudiants nationaux dans un nombre croissant de formations universitaires. Certains diplômes se remplissent essentiellement par les étudiants étrangers et les filières de recherche des disciplines scientifiques s'ouvrent de plus en plus aux non-nationaux.

DE LA « FUIITE À LA MOBILITÉ DES CERVEAUX »

Depuis les années 1970, de multiples recherches internationales analysent le lien entre les flux migratoires des personnes qualifiées et les études à l'étranger. Elles montrent que ces études constituent « *la voie royale de l'expatriation* », dans la mesure où la majorité des immigrés hautement qualifiés sont entrés dans le pays d'accueil en tant qu'étu-

dians. Développé à partir des années soixante, le paradigme de la « fuite des cerveaux » ou *brain drain* (4) a tenté d'expliquer et d'analyser les flux migratoires des personnes qualifiées à travers le monde. Selon l'OCDE (2002), la mobilité étudiante représente un flux potentiel de travailleurs qualifiés. Soit pendant le temps de leurs études, soit sous forme de recrutement ultérieur. Les flux d'étudiants constituent ainsi une forme de migration des travailleurs qualifiés et un précurseur de migrations ultérieures.

Vers la fin des années quatre-vingt, le discours sur les étudiants étrangers évolue en rapport avec l'exode des cerveaux. Pour les chercheurs, la migration des cerveaux ne représente pas toujours et irrémédiablement une perte pour les pays d'origine. L'utilisation de nouveaux termes comme *brain gain* (« gain de cerveaux »), *transit brain drain* (« cerveaux en transit »), *delayed return* (« retour différé ») ou encore *brain mobility* (« mobilité des cerveaux ») témoignent de ce changement contextuel. L'émergence de ce nouveau discours sur le phénomène du non-retour des étudiants étrangers ou sur l'exode des cerveaux coïncide avec plusieurs évolutions internationales liées au contexte économique, technologique et éducatif.

Certains pays exportateurs de « cerveaux » semblent prendre conscience de l'enjeu et de la complexité des migrations de ces dernières décennies. C'est surtout le cas des pays

→



→ émergents comme l'Inde, la Chine, la Corée du Sud, l'Afrique du Sud ou certains États d'Amérique du Sud. Considérés comme les « perdants » de la course mondiale aux talents, ils mettent en place des dispositifs afin de réduire leur départ ou favoriser leur réintégration. Cette stratégie est facilitée par la constitution de réseaux de scientifiques expatriés qui se mobilisent et institutionnalisent les transferts technologiques et d'expertises vers leur pays d'origine.

Cette nouvelle donne migratoire semble influencer le comportement des étudiants étrangers confrontés à la question du retour. L'extension de la liberté de circulation rend celui-ci possible à tout moment. Le départ des étudiants et des diplômés n'est pas à sens unique et ces derniers gardent des attaches réelles ou symboliques avec leur pays d'origine.

LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS EN FRANCE

Les résultats de l'enquête de l'Observatoire national de la vie étudiante (OVE) réalisée en 2005 sur les étudiants étrangers en France sont assez révélateurs (5). À la question « Que pensez-vous faire après vos études ? », 36 % déclarent ne pas encore le savoir. Plus d'un tiers (36 %) ne pensent pas rentrer – 25 % souhaitent rester en France et 9 % aller dans un autre pays. Moins d'un tiers (30 %) envisagent de retourner au pays. Deux chiffres surprenants : le faible taux de retour prévu et la proportion élevée d'étudiants indécis. Un premier examen des projets selon les régions d'origine révèle déjà des différences très significatives.

« Retourner au pays » constitue un projet plus prégnant pour les étudiants originaires des régions de l'Asie de l'Est (45 %), des Amériques (39 %), du Moyen-Orient (34 %) et de l'Union

européenne (34 %). Rester en France est plus partagé parmi les Maghrébins (37 %) et les étudiants européens hors UE (26 %). Les indécis sont plus nombreux parmi les étudiants du Moyen-Orient (42 %), de l'Afrique subsaharienne (41 %) et des autres pays européens (40 %).

Aucune tendance marquée ne domine dans une région. On s'attendrait à voir les étudiants du Sud exprimer leur souhait de rester et ceux du Nord prêts à repartir chez eux. Les tendances sont loin d'être aussi nettes. Cette enquête a permis de repérer plusieurs figures d'étudiants étrangers sans projet de retour. Ces figures se construisent à travers les trajectoires professionnelles, migratoires, d'intégration et existentielle. Celles-ci ne se produisent pas par attraction mécanique depuis un « centre », ou en empruntant seulement un mode de calcul rationnel. Elles n'obéissent pas à une parfaite linéarité ou à une surdétermination d'une dynamique de marché. Voyager à l'étranger place l'étudiant dans une situation de transition. Les transformations identitaires vécues peuvent entraîner des remises en cause, parfois radicales, des projets initiaux et des représentations. La mobilité devient un *modus vivendi*.

La population étrangère des universités représente des réalités multiples et parfois contradictoires : « artisans des mondes vécus dépourvus de distances » (Beck, 2001), « nomades » du savoir (Meyer, 2001), ou « oiseaux migrants » (Murphy-Lejeune, 1998). La fuite ou la circulation des cerveaux doit, aujourd'hui, être comprise à travers la complexité des situations individuelles et l'impact des données structurelles – marché du travail, conditions de vie et de travail. ■

Saeed Paivandi

→ Notes/Références

ENNAFFA, R., PAIVANDI, S. Le non-retour des étudiants étrangers : au-delà de la « fuite des cerveaux ». Formation Emploi, juillet-septembre 2008, n° 103, p. 23-40.

NEDELCOU, M. (dir.). *La mobilité internationale des compétences : situations récentes approches nouvelles*. Paris : L'Harmattan, 2004. ISBN 2-747559-01-7.

1. En 2006, selon les données de l'OCDE (2008).

2. Le nombre d'étudiants chinois à l'étranger en 2006 s'élève à 450 000. En France, ils sont passés de 1 130 en 1997 à près de 22 500 en 2007.

3. Y compris en troisième cycle.

4. Appelé aussi « exode des compétences » ou « exode des cerveaux ».

5. Comportant une série de questions relatives au projet d'avenir à la fin des études afin de mieux connaître et comprendre les éléments en jeu autour de la question du retour (Ennafaa, Paivandi, 2008).

COOPÉRATION DU CNRS AVEC LES PAYS DU SUD

Des échanges dans tous les domaines de la connaissance

Le CNRS construit institutionnellement sa coopération internationale en s'appuyant sur des outils très divers. Il a développé un important dispositif de coopération scientifique dans le monde entier.

CHANTAL PACTEAU

CHARGÉE DE RECHERCHE AU CNRS, MEMBRE DE LA CA DU SNCS,
EX-DIRECTRICE ADJOINTE POUR L'AFRIQUE ET LE MOYEN-ORIENT À LA DRI DU CNRS.

Le travail de recherche ne connaît pas les frontières et ce, depuis bien longtemps. Il mobilise les communautés scientifiques où qu'elles soient, pour des questions – le plus souvent prosaïques – de masse critique de compétences et d'économie des ressources. Facilitant les collaborations à l'échelle mondiale, les dispositifs de relations internationales acquièrent une importance grandissante au sein des institutions de recherche et d'enseignement supérieur.

De par sa vocation encyclopédique, le CNRS coopère à l'international dans tous les domaines de la connaissance, en privilégiant les axes de recherche qu'il juge stratégiques. Sous l'impulsion des départements/instituts scientifiques, la Direction des relations internationales (DRI) coordonne cette coopération. Elle accompagne les initiatives des chercheurs et des laboratoires, promeut et suscite la structuration des actions de partenariat avec des équipes de recherche étrangères (1). Ces actions résultent, très sou-

vent, de la participation conjointe de plusieurs institutions de recherche françaises. Cela s'explique par la structuration d'une majorité des laboratoires de recherche du CNRS en unités mixtes de recherche (UMR), par le recours à des compétences complémentaires à celles de l'organisme, ou encore, par le rôle « d'assembler » parfois joué par les ministères de l'Éducation et de la Recherche et des Affaires étrangères dans certains programmes.

Le CNRS a développé un important dispositif de coopération avec de nombreux pays, hors Union européenne (UE). Il s'appuie sur son réseau de bureaux régionaux implantés à l'étranger : Hanoi, Johannesburg, Moscou, Pékin, Santiago du Chili, Tokyo, Washington. En outre, il peut bénéficier du concours des services scientifiques des ambassades de France, une spécificité française. Depuis 2006, il édite un trimestriel international pour promouvoir les travaux de ses laboratoires en dehors de ses réseaux traditionnels (2).

→

- Hors Europe, l'activité du CNRS se traduit, aujourd'hui, par plus de 200 programmes de recherche internationaux (3) et la mise en place de près de 60 laboratoires conjoints (4) et d'une cinquantaine de groupes internationaux de recherche (5). Cette panoplie d'outils variés lui donne une grande souplesse dans ses échanges bilatéraux et multilatéraux et permet l'adoption des modalités de coopération les plus pertinentes avec le(s) pays avec le(s) quel(s) il collabore. Le CNRS reçoit de nombreux chercheurs et ingénieurs – 538 hors UE en 2007 (6), dont 140 en provenance du Maghreb (7). Réciproquement, plus d'une centaine de ses chercheurs et ITA sont mis à disposition dans des pays hors UE ou y effectuent des missions de longue durée. Le CNRS s'engage également dans des actions de formation par la recherche en offrant des bourses pour que des doctorants étrangers fassent leur thèse dans ses unités (8).
- Ces échanges avec les pays du Sud s'effectuent dans tous les domaines de la connaissance : des astroparticules (Amérique du Sud, Namibie...) à l'archéologie (Proche et Moyen-

Gilles Boëtsch, président du conseil scientifique du CNRS

« L'UMI, une volonté d'associer des chercheurs français et africains de différentes disciplines »

Le CNRS vient de créer sa première unité mixte internationale (UMI) avec trois pays d'Afrique de l'Ouest – Burkina Faso, Sénégal, Mali. Quelles sont les attentes des chercheurs et institutions du Sud ?

→ **Gilles Boëtsch** : Nos collègues du Sud qui travaillent dans des contextes de recherche difficiles souhaitent s'inscrire dans des structures internationales de haut niveau. Ils en ont les attentes, les aspirations et évidemment les capacités.

Comment fonctionnera l'UMI ?

→ Nous voulons un partenariat équilibré. Ce qui est permis par les principes d'une UMR. Il s'agit d'une association entre quatre partenaires qui en assurent la tutelle : le CNRS, le Centre national de la recherche scientifique et technologique de Ouagadougou, l'université Cheikh Anta Diop de Dakar et l'université de Bamako. Je serai le premier directeur de cette UMI qui compte cinq directeurs adjoints. Mon rôle consistera à aider à la structuration de cette communauté de chercheurs en émergence, pour avancer ensemble comme on le fait dans une UMR.

Comment ont été choisis les domaines de recherche ?

→ Le titre de l'UMI « environnement, santé, société » résume les sujets de recherche que nous allons étudier. Nous allons travailler sur la complexité des relations entre ces trois grands domaines, qu'il s'agisse de la pollution atmosphérique, du vieillissement, de l'alimentation, des épidémies, des pathologies liées au changement d'environnement. Toutes ces questions concernent aussi bien les pays du Sud que ceux du Nord : nous nous inscrivons dans un système global des connaissances. C'est pourquoi nous avons construit une véritable équipe scientifique d'envergure internationale et pas un groupe de spécialistes de problèmes locaux. L'originalité de cette UMI réside dans la volonté d'associer des chercheurs français et africains de différentes disciplines : sciences humaines et sociales (SHS), sciences de l'environnement, et sciences de la santé. La recherche étant structurée en communauté de scientifiques, les Africains se retrouvent aujourd'hui majoritaires en santé et les Français en SHS. Mais nous allons vers de nouvelles dynamiques qui rééquilibreront les rapports disciplinaires entre les différents acteurs. Il s'agira d'étudier les interactions Nord-Sud et les complémentarités disciplinaires à partir de sujets communs, collectifs, partagés. Cette forme de coopération représente vraiment l'avenir et devrait se multiplier. ■

Propos recueillis par Laurent Lefèvre

Orient, Amérique du Sud, Asie, Afrique du Sud), en passant par les biotechnologies et la biodiversité (Afrique, Extrême-Orient, etc.) ou les séismes – Algérie, Iran, Tibet...

Qu'en est-il du captage du capital des compétences technico-scientifiques des Sud par les institutions de recherche du Nord ? Des arguments forts, venant souvent des chercheurs des Sud eux-mêmes, tendent à nuancer cette question, en posant le droit pour chacun de se réaliser dans son métier et de construire un processus d'autonomisation à partir de là où il vit.

Les échanges Sud-Nord permettent à certains chercheurs des Sud d'échapper à leur assignation à une recherche pour le développement et de travailler sur leurs thèmes de prédilection dans un environnement international (9). Le Maghreb représente ainsi la région d'origine de la principale communauté de chercheurs étrangers dans les laboratoires français. Par ailleurs, les scientifiques des Sud expatriés au Nord restent souvent en contact avec leur pays d'origine en mettant en place des réseaux de mobilisation à distance, souligne Abderrahmane Tadjeddine, de la direction du CNRS (10).

RÉSEAUX DE RE-CONNEXION

« On peut estimer qu'un tiers du potentiel scientifique et technique des pays du Sud est expatrié au Nord [...] le nombre important et croissant d'expatriés très qualifiés, leur organisation spontanée et le développement des technologies de l'information et des communications ouvre un espace large à la constitution de diasporas scientifiques et techniques », soulignent certains experts (11).

Ces diasporas s'appuient sur des cadres juridiques et politiques dans le domaine de la formation et de la recherche – entre institutions ou pays. Le « retour de cerveaux » s'effectue lorsque les conditions politiques et sociales le permettent. La Chine et l'Inde en sont désormais des bons exemples. Ces réseaux de reconnexion permettent à des pays d'origine de bénéficier des travaux de leur diaspora. On préfère aujourd'hui les termes de « mobilité », de « circulation », de migration ou d'« échange de cerveaux » à l'expression « exode de cerveaux » (12).

Les sociétés des Sud bénéficient de l'enrichissement des expériences de leurs chercheurs et des transferts de savoirs et de technologies, rappelle, à propos de la grille de calcul GRID, Michel Spiro, directeur de l'IN2P3/CNRS (13). Les ressources logicielles créées par la physique des particules servent à un grand nombre

d'activités socio-économiques comme les technologies de l'information et de la communication, la médecine, l'étude du climat ou des séismes. Le renforcement de ces capacités technico-scientifiques permet d'acquérir de nouvelles compétences en matière d'organisation du travail collectif et de communication interculturelle.

Quand le CNRS, organisation scientifique du Nord qui n'a pas pour mission le développement, construit sa coopération internationale sur le front des connaissances, il participe – à sa manière – aux processus complexes d'émanipation des Sud. ■

Chantal Pacteau

→ Notes/Références

1. <https://dri-dae.cnrs-dir.fr/spip.php?article133>
2. En anglais, sous forme papier et électronique.
3. Dont le tiers dans la zone Russie et Communauté des états indépendants.
4. Plus de la moitié de ces laboratoires « sans murs » appelés laboratoires internationaux associés (LIA) se trouvent en Asie. Quant aux 18 unités mixtes internationales (UMI) – dont le statut est équivalent à celui des UMR – 4 sont en Asie, 3 en Amérique du Sud, 1 en Afrique (cf. interview de Gilles Boëtsch).
5. Dont une vingtaine dans la zone Russie et Communauté des états indépendants et plus d'une dizaine en Afrique et Moyen-Orient.
6. À comparer aux 106 invités d'Amérique du Nord.
7. 330 hors UE et une trentaine dites BDI-PED réservées aux étudiants de la zone de solidarité prioritaire.
8. Bilan social 2007 CNRS : www.cnrs.fr/bilansocial/index.php?edito=yes
9. PACTEAU, C. TRICORNOT, H. Priorité au partage des connaissances. *La Recherche*, mars 2007, n° 406, p. 4-5.
10. Compte rendu de la Rencontre « Méditerranée : le partage du savoir » ICTP Trieste, 6-8 novembre 2006, Sciences, 2006-4
11. BARRÉ, R., HERNANDEZ, V. MEYER, J.-B., VINCK, D. *Diasporas scientifiques : comment les pays en développement peuvent-ils tirer parti de leurs chercheurs et de leurs ingénieurs ?* Paris : IRD Éditions, 2003. ISBN 2-7099-1521-9.
12. Yao Assogba, Conférence internationale Initiatives des communautés, politiques publiques et État social au Sud et au Nord : Les défis de la prochaine décennie, Université du Québec en Outaouais, 24 et 25 septembre 2008.
13. SPIRO, M. Fonder une solidarité sur le désir de connaissance. *La Recherche*, mars 2007, n° 406, p. 6.

RECHERCHE SUR L'AFRIQUE

Quelle place pour le CNRS dans le dispositif français ?

Le dispositif de recherche africaniste français contraste par sa relative modestie avec ce qui se fait en Europe. Le renforcement de la recherche sur l'Afrique, notamment au CNRS, est d'autant plus urgent que les chercheurs doivent répondre à une demande sociale croissante.

RENÉ OTAYEK

DIRECTEUR DE RECHERCHE AU CNRS, SYNDIQUÉ AU SNCS.

La question de la place des recherches sur l'Afrique au CNRS se pose de manière récurrente depuis plusieurs années. Elle est indissociable de celle, plus large, qui concerne le statut des études dites d'aires culturelles et leur légitimité scientifique dans notre dispositif national de recherche et de formation. Cette légitimité, variable selon les champs disciplinaires, reste globalement sujette à discussion. Assez largement reconnue en anthropologie, elle peine à s'imposer pleinement en science politique et en sociologie.

Pourtant, les chercheurs travaillant sur l'Afrique (1) ont entrepris, depuis longtemps, de se dégager du carcan des « aires culturelles » qui avait pour effet de « ghettoïser » leurs travaux. Cela pour s'inscrire dans les débats disciplinaires constitués. Ils ont en quelque sorte banalisé l'Afrique. Leurs terrains sont particu-

liers (2), mais ils les abordent avec les outils méthodologiques et conceptuels légitimes des sciences sociales. L'africanisme universitaire a bel et bien accompli son aggiornamento.

RECHERCHE SUR L'AFRIQUE AU CNRS

Depuis une dizaine d'années, l'intérêt pour l'Afrique des différentes directions SHS du CNRS a été fluctuant. Il s'est traduit par quelques initiatives plus ou moins suivies d'effet. Parmi celles-ci, deux rapports ont fait date. Réalisé en 2004 à la demande de la section 40 du Comité national, le rapport sur « la recherche sur les aires régionales en science politique » en dresse le bilan et trace les perspectives (3). Un autre, commandité en 2003 par le département SHS, « Réflexions sur l'Africanisme en France » analyse le dispositif africaniste français et formule des propositions pour sa reconfiguration au regard de ses forces et faiblesses (4).

En 2006, l'arrivée au département SHS d'une direction familiarisée avec l'Afrique a semblé



donner une nouvelle impulsion aux recherches sur cette zone. Un réseau thématique prioritaire a été mis en place avec son soutien actif. La mission de ce RTP consiste à lancer des initiatives pour renforcer les échanges entre chercheurs travaillant sur l'Afrique. Une première rencontre nationale s'est déroulée, en novembre 2006, au siège du CNRS. Très suivie, elle a permis de dresser un état des lieux et des savoirs sur l'Afrique en France. Ce type de rencontre devait se renouveler périodiquement mais, faute de soutien régulier de la direction SHS, le RTP n'existe plus que sur le papier.

Dernière initiative en date, la création d'une unité mixte internationale associant le CNRS et trois pays d'Afrique de l'Ouest – Burkina Faso, Mali, Sénégal (5). Cette UMI pluridisciplinaire intitulée « Environnement, santé, sociétés » entend construire des coopérations fortes entre chercheurs du Nord et du Sud intéressés par les transformations environnementales et leurs impacts sanitaires et sociétaux en Afrique de l'Ouest.

ÉTUDES AFRICAINES EN FRANCE

La politique de recomposition des unités SHS du CNRS a procédé par rapprochements et fusions. Elle a abouti à un dispositif de recherche africaniste français réduit à deux « pôles » majeurs : un « pôle » parisien articulé autour du Centre d'études des mondes africains (CEMAF) incluant l'Institut d'études africaines (IEA) d'Aix, et un « pôle » bordelais qu'incarne principalement le Centre d'étude d'Afrique noire (CEAN) de Sciences Po Bordeaux.

Ces deux unités mixtes de recherche concentrent l'essentiel des études sur l'Afrique. Elles coopèrent avec des équipes de moindre importance, disséminées sur le territoire national, qui participent activement de la construction du savoir sur l'Afrique : par exemple, le Centre d'études africaines (CEA) de l'EHESS ou le Centre de recherche et d'étude sur les pays d'Afrique

orientale (CREPAO) de Pau. Ce dispositif français contraste par sa relative modestie avec ce qui se fait en Europe où existent plusieurs centres importants de recherche sur l'Afrique (6). En France, une politique malthusienne et sans réelle perspective stratégique tend à affaiblir la recherche africaniste. Nous avons besoin, au contraire, d'une recherche sur l'Afrique forte et visible à l'échelle européenne et internationale.

C'est tout le sens de la réflexion engagée, depuis plusieurs mois, sur le site académique aquitain. Elle vise à mettre en place une importante UMR « Les Afriques dans le monde », par association et rapprochement concerté d'équipes et d'individus qui travaillent sur cette zone et, plus globalement, sur les mondes noirs – issus de la traite négrière. Bordeaux peut devenir le lieu où l'on travaille sur l'Afrique comme Aix-en-Provence l'est pour le monde arabe et Toulouse pour l'Amérique latine.

DEMANDE SOCIALE CROISSANTE

Le renforcement de la recherche sur l'Afrique, notamment au CNRS, est d'autant plus urgent que les chercheurs doivent répondre à une demande sociale croissante. Après une éclipse passagère, l'Afrique est redevenue une priorité stratégique pour les grandes puissances.

Impératifs sécuritaires et matières premières stimulent l'intérêt grandissant des États-Unis et de la Chine pour le continent. L'Inde voire le Brésil s'engagent également dans cette voie. La pandémie de sida et les conflits régionaux – comme en Afrique centrale – appellent de nouvelles manières de voir et d'analyser les sociétés africaines. La France peut-elle laisser périliter sa recherche africaniste au moment où elle a le plus besoin d'une compétence forte et reconnue sur un continent avec lequel elle se flatte d'entretenir des relations privilégiées ? ■

René Otayek

→ Notes/Références

1. Expression que l'on préférera au terme réducteur « africanistes ».
2. Ce qui ne signifie pas qu'ils sont « exotiques ».
3. www.cnrs.fr/SHS/actions/fichiers/aires_regionales.pdf
4. www.etudes-africaines.cnrs.fr/pdf/rapport_africanisme.pdf
5. Sa convention de création a été signée le 16 janvier au siège du CNRS : www2.cnrs.fr/presse/communique/1496.htm
6. Grande-Bretagne, Pays-Bas, Allemagne, Portugal, Scandinavie...

IRD

Les spécificités de la recherche en partenariat avec le Sud

La recherche en partenariat avec le Sud se distingue par l'expatriation, ainsi que dans la diffusion des connaissances, le rapport aux étudiants et l'insertion dans les réseaux. Toutes ces spécificités ont été historiquement construites au sein de l'IRD.

ÉLISABETH CUNIN¹, ODILE HOFFMANN²

1. CHARGÉE DE RECHERCHE IRD, SYNDIQUÉE AU SNCS.

2. DIRECTRICE DE RECHERCHE IRD, SYNDIQUÉE AU SNCS.

La recherche en partenariat avec le Sud repose sur des pratiques, des moyens et des objectifs particuliers, complémentaires aux missions les plus connues des universités ou des organismes (1). Elle est menacée aujourd'hui par les politiques actuelles qui tendent à vider de sens les statuts et les institutions.

Cette recherche au, avec et sur le Sud ou recherche Nord-Sud (2) ne se confond pas avec l'aide au développement. Les travaux d'anthropologie du développement ont montré les dangers d'une recherche qui prétendrait donner des leçons de développement au Sud. Les temps ne sont plus à l'ORSTOM accompagnant la colonisation – et la décolonisation – en Afrique. Même si les dérives néocoloniales marquent de façon récurrente les relations Nord-Sud, comme le rappelle le discours de Sarkozy sur l'Afrique en juillet 2007!

La recherche en partenariat n'est pas « au service » du développement, même si elle y contribue. Elle a pour objectif, comme toute autre recherche, de produire des connaissances, considérées comme des biens publics mondiaux. Son originalité vise à rendre accessibles ces connaissances au Sud, en termes de circulation, de compréhension, d'appropriation.

La recherche en partenariat ne se contente pas de faire son terrain au Sud – et de travailler au Nord. Elle ne prétend pas se substituer aux acteurs locaux du développement et, encore moins, aux chercheurs du Sud. Elle se distingue par quatre éléments fondamentaux que l'on

retrouve dans toute recherche, mais qui acquièrent, dans le cas du travail en partenariat, une certaine spécificité : le lieu de travail (expatriation), le type de rendu et de diffusion, le rapport aux étudiants, et la création/insertion dans des réseaux.

La recherche en partenariat repose sur des expatriations de longue durée (3), avec accueil dans une institution d'un pays du Sud. Cela suppose l'insertion dans un champ scientifique différent, et donc l'apprentissage des règles formelles et pratiques du pays et de l'institution d'accueil. Les chercheurs de l'IRD restent rattachés à leur laboratoire en France – et parfois en Europe – ou s'inscrivent dans des logiques de coopération régionale.

Ces intégrations multiples mobilisent des compétences spécifiques (4), au-delà des strictes connaissances scientifiques : apprentissage de la langue, connaissance de l'histoire d'une discipline ou des institutions de recherche du pays d'accueil, etc. La définition même de nos thématiques de recherche se nourrit de notre insertion dans le champ scientifique français – et étasunien ou européen – et de notre connaissance des enjeux et débats scientifiques du ou des pays du Sud avec le(s) quel(s) nous travaillons. Simultanément à l'acquisition de ces connaissances, nous partageons, avec nos collègues du Sud, des approches, des paradigmes, des auteurs français ou européens que l'hégémonie scientifique étasunienne tend à faire disparaître.

Les revues qui diffusent une bonne partie de la recherche en partenariat sont éditées dans



la langue locale – avec une diffusion souvent limitée. Non référencées, elles ne correspondent pas toujours aux normes éditoriales internationales. Ces articles, comptes rendus d'ouvrage ou essais risquent d'être fortement « oubliés » dans les critères d'évaluation utilisés en France, notamment ceux de l'AERES. Ils constituent pourtant une part importante de notre activité et contribuent à la coproduction et à la circulation des connaissances.

La recherche en partenariat contribue également à la formation des étudiants du Sud et à l'accueil de ceux du Nord. En amont de nos collègues universitaires qui encadrent les doctorants du Sud en France, nous participons aux formations de niveau licence et master au Sud. Certains étudiants poursuivront en doctorat sur place ou à l'étranger – parfois en France, notamment grâce aux bourses de l'IRD.

Notre connaissance des institutions locales et notre pratique du terrain nous amènent à recevoir régulièrement des étudiants du Nord. Dans

une logique de complémentarité entre nos missions de formation, ils sont envoyés par nos collègues universitaires pour réaliser leur terrain ou un stage.

Le dernier aspect de ces activités plurielles consiste à créer des réseaux et à jouer les intermédiaires entre ceux déjà existants. Là encore, une telle pratique ne diffère pas fondamentalement de celle des scientifiques en France. Mais notre travail s'oriente prioritairement vers les échanges entre institutions du Nord et du Sud et entre celles du Sud. Cette formation de réseaux participe à la consolidation des équipes locales et à leur accession à la scène nationale ou internationale.

Les spécificités de cette recherche en partenariat ont été

historiquement construites au sein de l'IRD. Cette institution a évolué, parfois douloureusement, jusqu'à acquérir, aujourd'hui, un prestige scientifique internationalement reconnu. En grande partie grâce à son savoir-faire en matière de négociation avec les pays tiers, dans le respect de leurs institutions et de leurs priorités. Il ne s'agit pas tant de marquer une spécificité institutionnelle qu'une orientation différente de la recherche nécessitant un cadre adapté.

Ce ne sont pas les chercheurs qui sont spécifiques, mais bien les instruments et les orientations de la recherche en partenariat. Les partager et les rendre accessibles à un plus grand nombre est souhaitable et possible. À condition de s'en donner les moyens. Les chercheurs, eux, sont mobiles et susceptibles de passer d'un univers de recherche à l'autre dès lors qu'ils ou elles sont disposé(e) s à en assumer le coût, personnel et scientifique. ■

Élisabeth Cunin, Odile Hoffmann

→ Notes/Références

1. Activités qui ne sont pas « réservées » aux chercheurs de l'IRD.
2. Appellation adoptée lors des États généraux de la recherche en 2004.
3. Actuellement, entre 2 et 4 ans. Cet accueil systématique constitue une condition à l'expatriation en Amérique latine et en Asie. Il est parfois plus difficile en Afrique. Les expatriés affectés à l'étranger représentent moins de 30 % des effectifs de l'IRD.
4. La recherche en partenariat prend des formes variées d'un continent à l'autre, d'un pays voire d'une région à l'autre, et les catégories « Nord » et « Sud » sont elles-mêmes problématiques.

L'AIRD, AGENCE DE MOYENS SANS MOYENS

L'IRD réduit à être l'agence de moyens de l'AIRD ?

L'Agence inter-établissements de recherche pour le développement (AIRD) se met en place. Cette « agence d'objectifs, de programmes et de moyens » ne fonctionne que grâce aux compétences et aux ressources d'un IRD touché par un faisceau de réformes.

KALI ARGYRIADIS¹, ÉLISABETH CUNIN², FRANÇOISE DUREAU³

1. CHARGÉE DE RECHERCHE IRD, SYNDIQUÉE AU SNCS. 2. CHARGÉE DE RECHERCHE IRD, SYNDIQUÉE AU SNCS. 3. DIRECTRICE DE RECHERCHE IRD, SYNDIQUÉE AU SNCS.

L'accumulation de mesures qui touchent l'IRD ne dissimule-t-elle pas une volonté délibérée de détruire cet institut ? De façon pernicieuse, ces réformes hétérogènes, parfois contradictoires entre elles, visent différents domaines et acteurs. Sous pression, le personnel de l'IRD en ordre dispersé se concentre sur les modalités de leur mise en œuvre plus que sur leurs finalités. Et il ne peut après que constater les dégâts. Des inquiétudes s'expriment de plus en plus collectivement, notamment autour de la mobilisation « IRD en lutte ». Avant de nous intéresser à l'AIRD, analysons le contenu de ces réformes.

SUCCESSION DE RÉFORMES À L'IRD

Déménagement à Marseille

Le déménagement à Marseille constitue la plus visible des réformes (1). Organisé à la suite d'une mascarade d'appel à candidature, ce déménagement polémique a entraîné en matière de gestion administrative, une perte de personnel (2), de savoir-faire et de continuité. Au coût de l'opération s'ajoute le fait que les bénéficiaires de la vente de l'immeuble parisien seront reversés dans le domaine public. Ils ne serviront donc pas à une potentielle – hypothétique ? – installation durable de l'IRD.

Sa direction et son administration se retrouvent à Marseille dans une tour ultramoderne d'un quartier d'affaires récent, entre banques et compagnies d'assurances – un monde bien éloi-

gné des universités françaises (en grève) et des institutions du Sud. Ses chercheurs travaillent principalement en région parisienne, à Montpellier, dans les DOM-TOM ou à l'étranger. Ses services audiovisuel, publications, centre de documentation, communication, etc. (3) sont éparpillés entre Bondy, Montpellier et Marseille.

« UMRisation » à marche forcée

Après avoir été vidé d'une partie de son personnel administratif, l'IRD se sépare progressivement de ses chercheurs avec une « UMRisation » à marche forcée de ses unités de recherche (4). Cette politique consiste à les associer au sein d'une unité mixte de recherche (UMR) à un ou plusieurs laboratoires d'une université ou d'un organisme. Ce n'est pas le principe d'un rapprochement avec nos collègues universitaires qui pose problème, mais bien les modalités de sa mise en place.

À plusieurs reprises, le directeur général a annoncé le chiffre de 80 % d'UMR pour 2010, provoquant la fuite en avant des directeurs d'unité pour ne pas faire partie des fatidiques 20 % restant. La précipitation et le pilotage par le haut ont compliqué l'exercice de définition, à long terme, d'axes de recherche communs, et de construction de synergies entre chercheurs. De nombreuses incertitudes sur les modes de fonctionnement subsistent – direction, gestionnaires, accès aux services et ressources, etc. La question centrale de la place dans ces UMR de la recherche au Sud et des partenaires du Sud demeure entière.

Gouvernance

Un troisième faisceau de réformes concerne la modification de la « gouvernance » de l'IRD. Les instances consultatives (5) sont marginalisées, voire délégitimées. La précédente CSS 4 (SHS) a démissionné en juillet 2007. Les président-e-s et vice-président-e-s des CSS et du conseil scientifique ont également fait part de leurs inquiétudes au directeur général (6).

Les principales décisions sont prises à huis clos entre les trois directeurs de département (7), les représentants de l'IRD à l'étranger et le directeur général. Elles concernent la politique de site, le schéma stratégique, le contrat d'objectifs. Les directeurs d'unité de recherche ou d'UMR, les représentants élus et, *a fortiori*, l'ensemble du personnel sont informés – et rarement consultés – une fois les décisions actées.

→



→ L'AIRD : DES APPARENCES TROMPEUSES

C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre la mise en place de l'AIRD créant une « agence d'objectifs, de programmes et de moyens » (8). L'AIRD est l'« *avenir de l'IRD et de la recherche pour le développement* », répètent, à l'envi, le directeur et le président de l'IRD. L'AIRD ne serait-elle pas plutôt une « agence de moyens... sans moyens » qui contribue au démantèlement de l'IRD ? N'illustre-t-elle pas la recomposition actuelle de la recherche en France ?

La confusion des statuts est à ce titre révélatrice. L'AIRD reprend les initiales de l'IRD, imite son logo en changeant sa couleur, s'installe dans les locaux de l'IRD, se finance sur le budget de l'IRD, mais n'est pas l'IRD. D'ailleurs, ses initiales ne signifient pas « Agence de l'IRD », mais Agence inter-établissements de recherche pour le développement. Les apparences sont trompeuses...

La dépendance de l'AIRD à l'égard de l'IRD prend une forme officielle, notamment avec la création du secrétariat exécutif permanent, composé de deux personnes de l'IRD et d'une du CIRAD (9). Cette dépendance est aussi officieuse. Des tâches liées à l'AIRD (10) sont confiées incidemment au personnel de l'IRD qui doit faire face, dans l'urgence et sans règles claires, à un surcroît de travail.

Qu'apportera l'AIRD en termes de recherche et de partenariat avec le Sud, censés constituer sa raison d'être ? Notre expérience en tant

que porteurs de projets ANR-AIRD « Les Suds aujourd'hui » nous incite à croire que l'AIRD ne contribue pas à la consolidation de la recherche au Sud. Elle représente même une véritable régression en termes de partenariat. Pour nos collègues du Sud, les relations – par ailleurs excellentes – se compliquent sans raison : confusion entre IRD et AIRD, absence d'interlocuteur à l'AIRD, lenteur des financements, conventions non adaptées, etc.

L'AIRD s'occupe des « équipes collaboratrices » du Sud et l'ANR des « partenaires » du Nord. Ce découpage institutionnel va à l'encontre de la construction de relations équilibrées et égalitaires. Nos collègues du Sud sont, d'ailleurs, considérés dans les conventions comme des « prestataires de service » et non comme les coresponsables du projet. Leur participation aux programmes ANR-AIRD n'est possible qu'après un long travail de coopération scientifique. Et l'AIRD ne le permet pas. Du fait de ses dysfonctionnements et de son rôle limité à la gestion de projets, elle risque de remettre en cause ces coopérations. L'élaboration et la réalisation de ces projets s'appuient sur un travail à long terme que seuls peuvent garantir les organismes de recherche. Loin d'être l'« avenir » de nos institutions, une agence de moyens comme l'AIRD ne fonctionne que grâce aux compétences et aux ressources de l'IRD. ■

Kali Argyriadis, Élisabeth Cunin,
Françoise Dureau

→ Notes/Références

1. Décidé par arrêté interministériel du 27 avril 2007.
2. Au comité technique paritaire central (CTPC) du 7 novembre 2008, il est annoncé que 215 agents sur 300 auraient suivi à Marseille. Ce chiffre inclut les agents recrutés, au moins un an avant le déménagement, dans l'objectif de partir pour Marseille.
3. Qui font la richesse de l'institution.
4. Cela concerne, avant tout, les sciences humaines et sociales (SHS) qui participaient moins aux UMR que les autres disciplines et cela concomitamment à la politique de désassociation (« déUMRisation ») du CNRS.
5. Commission administrative paritaire (CAP), CTPC, commissions scientifiques sectorielles (CSS), conseil scientifique.
6. Lettres du 19 et du 23 mars concernant notamment les chaires mixtes, le contrat d'objectifs et le protocole d'accord entre l'IRD et la CPU signé le 11 mars.
7. L'IRD compte trois départements scientifiques : milieux et environnements, ressources vivantes, sociétés et santé.
8. Décision du 18 mai 2006 du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement.
9. Le directeur du département soutien et formation de l'IRD assume, en intérim, la fonction à pourvoir de secrétaire exécutif de l'AIRD.
10. Gestion financière des projets, mise en place des conventions, etc.

STATION D'ÉCOLOGIE DE LAMTO EN CÔTE D'IVOIRE

Histoire d'un partenariat Nord-Sud

La station de recherche de Lamto est progressivement passée d'un statut colonial à celui de station ivoirienne conservant sa vocation de station de terrain internationale. Après plus de 40 ans d'études écologiques, elle dispose d'une des plus importantes bases de données scientifiques sur les savanes humides.

SÉBASTIEN BAROT¹, SOULEYMANE KONATÉ²

1. CHARGÉ DE RECHERCHE À L'IRD, SYNDIQUÉ AU SNCS. 2. PROFESSEUR D'ÉCOLOGIE À L'UNIVERSITÉ D'ABOBO-ADJAMÉ, DIRECTEUR DE LA STATION DE LAMTO.

La station de Lamto (1) a été fondée en 1961 par le Pr Maxime Lamotte, alors directeur du laboratoire de zoologie de l'École normale supérieure de Paris, et Jean-Luc Tournier, directeur de l'Institut français d'Afrique noire. Cette station se situe à 180 km au nord d'Abidjan, dans une zone de savane guinéenne. Le but était explicitement de mettre sur pied une station de terrain pour étudier le fonctionnement de ce type de savane.

Cette infrastructure légère, constituée de trois bâtiments, a permis la réalisation de très nombreuses recherches, décrivant la faune et la flore de cet écosystème et son fonctionnement – production primaire, recyclage des nutriments, influence du climat. Ces recherches ont donné lieu à plus de 1 250 publications et de très nombreuses thèses ont été soutenues sur Lamto (2).

UN DES ÉCOSYSTÈMES LES MIEUX ÉTUDIÉS

Avec plus de 40 années d'études écologiques, la station de Lamto apparaît comme un véritable observatoire écologique à long terme et dispose de l'une des plus importantes bases de données scientifiques sur les savanes humides. Il s'agit probablement d'un des écosystèmes les mieux étudiés au monde, ce qui a conduit récemment à la publication d'un livre de synthèse (3).

La station se situe dans une réserve de 2 585

hectares entourée d'une zone tampon d'environ 3 km. La réserve et la station ont été créées, avec l'autorisation du président Félix Houphouët-Boigny, à la demande du directeur de l'École normale supérieure de Paris.

Essentiellement financées par trois organismes français (4), elles sont restées sous direction française jusqu'en 1976. À cette date, la station et la réserve ont été rattachées à l'université d'Abidjan qui a fourni un financement modeste, mais régulier. Les organismes français n'ont alors plus financé la station qu'indirectement, par l'intermédiaire de missions et d'équipements scientifiques. L'écologue et entomologiste français Roger Vuattoux en est resté directeur de 1968 à 1998. Puis un Ivoirien, Souleymane Konaté, Pr d'écologie à l'Université d'Abobo-Adjamé, a pris le relais. Leurs efforts ont permis le maintien de la station jusqu'à maintenant, et ce, malgré les troubles politiques récents en Côte d'Ivoire.

Sous contrôle français et accueillant principalement des chercheurs français, Lamto est progressivement passée d'un statut de colonie à ses débuts à celui de station ivoirienne – maintenant rattachée au Centre de recherche en écologie de l'Université d'Abobo-Adjamé. Elle accueille principalement des Ivoiriens, mais conserve sa vocation de station de terrain internationale.

Depuis les années quatre-vingt-dix, elle a permis la construction d'un réel partenariat entre chercheurs ivoiriens et français. Des Ivoiriens

→

→ et des Français ont ainsi réalisé leur thèse ensemble dans les mêmes conditions et collaborent maintenant spontanément, en co-encadrant des étudiants ou en montant des projets communs. Par exemple, le programme RIPIEC-SA du ministère français des Affaires étrangères (5) finance un projet sur les interactions entre le changement climatique et les feux dans les savanes d'Afrique de l'Ouest.

Une des grandes réussites de Lamto est d'avoir constitué un réseau de chercheurs très diversifié par leurs thématiques de recherche et leurs origines – chercheurs de différents organismes français, chercheurs ivoiriens et plus largement d'Afrique de l'Ouest, chercheurs

Station d'écologie de Lamto située à 180 km au nord d'Abidjan dans une zone de savane humide

allemands... Sous l'impulsion de Luc Abbadie (6), l'organisation régulière d'écoles thématiques en écologie tropicale a renforcé ce réseau. D'abord à Lamto puis, du fait des troubles en Côte d'Ivoire, dans différents pays d'Afrique : en 2005 à l'Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso (Burkina Faso) et en 2006 au centre IRD de M'Bour au Sénégal (7). Ces écoles réunissent autour d'une thématique commune des chercheurs et étudiants africains et français. Elles combinent, pendant deux semaines, cours théoriques et miniprojets de recherche de terrain, dont certains sont publiés dans des revues de référence (8). Elles comportent aussi des tables rondes sur des thèmes d'actualité en écologie.

Même si la trajectoire de la station de Lamto est exemplaire à bien des titres, le développement de la recherche en partenariat demande des efforts continus et de longue durée, à Lamto comme ailleurs. Et de nombreux problèmes de financement se posent. L'État et le milieu académique ivoirien ont montré leur intérêt pour la station et contribuent, en partie, à son fonctionnement, mais son potentiel de recherche reste sous-exploité par manque de crédits. D'année en année, les financements ivoiriens se sont réduits. Ils ne permettent pas d'entretenir au mieux les bâtiments, et encore moins d'en construire de nouveaux ou d'équiper des laboratoires modernes. Dans ce contexte, et indépendamment des troubles politiques en Côte d'Ivoire qui ont beaucoup freiné le partenariat avec la France, la pérennisation de la station reste un problème.

Si l'IRD possède plus d'outils administratifs que le CNRS pour gérer des financements à l'étranger, il est toujours très difficile, dans notre système de recherche français, d'obtenir des

crédits récurrents pour des opérations à long terme. Il est encore plus difficile de financer des infrastructures à l'étranger. L'IRD, qui gère des centres à l'étranger fournissant locaux et logistique à ses chercheurs expatriés, se désengage actuellement de ces grands centres pour favoriser une recherche en partenariat au sein des universités locales. Il n'est donc pas à l'ordre du jour qu'il finance la station de Lamto. De là découle l'une des contradictions fondamentales de la recherche dans les pays du Sud : comment construire des projets de recherche où tous les partenaires sont sur un pied d'égalité avec des moyens financiers inégalement répartis ? Il reste donc à imaginer d'autres solutions pour pérenniser, en partenariat, des infrastructures de recherche dans des pays qui n'en ont pas toujours les moyens.

Même si les organisateurs des écoles thématiques arrivent toujours à récolter les fonds nécessaires (9), leur pérennisation se pose dans les mêmes termes que celle de la station. Bien que reconnues comme utiles par toutes les institutions, aucun outil de financement du CNRS ou de l'IRD ne permet d'en assurer la pérennité – ou au moins une programmation sur 3 ou 4 ans – ni de maintenir sur la durée le réseau d'étudiants et de chercheurs qu'elles ont su créer – par exemple, en concevant et en alimentant un site Web. Là encore, des solutions restent à imaginer. Ce problème récurrent de pérennisation des infrastructures ou des réseaux de recherche ressurgit de façon encore plus prégnante quand la logique de recherche sur projets à court terme devient dominante – par exemple, sous l'effet de l'ANR. ■

Sébastien Barot, Souleymane Konaté

→ Notes/Références

1. <http://lamto.free.fr>
2. <http://lamto.free.fr/biblio/biblio.fr.html>. <http://millsonia.free.fr/publications%20Lamto.htm>
3. ABBADIE, L., GIGNOUX, J., LE ROUX, X., LEPAGE, M. *Lamto: structure, functioning, and dynamics of a savanna ecosystem*. Springer, 2006. ISBN 0-387-94844-9.
4. CNRS, IRD (à l'époque l'ORSTOM) et le laboratoire de zoologie de l'ENS.
5. Recherches interdisciplinaires et participatives sur les interactions entre les écosystèmes, le climat et les sociétés en Afrique de l'Ouest géré par l'AIIRD.
6. Directeur de l'UMR biogéochimie et écologie des milieux continentaux, CNRS, Paris VI, Paris XII, INRA, IRD.
7. <http://etet2006.free.fr>
8. Article de Gilles et al. publié en 2008 dans *Aquacultural Engineering*.
9. En dépensant beaucoup d'énergie à solliciter de nombreux contributeurs.

PILLAGE DE L'ARCHÉOLOGIE DES PAYS DU SUD

« Le trafic clandestin fonctionne à plein »

Archéologue, spécialiste de la protohistoire européenne, Jean-Paul Demoule a été président de l'INRAP de 2002 à 2008. Il a notamment publié *L'Archéologie, entre science et passion* (Gallimard, 2005) et avec Bernard Stiegler *L'avenir du passé : modernité de l'archéologie* (La Découverte, 2008).

JEAN-PAUL DEMOULE

PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ DE PARIS I.

L'archéologie, invention occidentale, s'est construite sur le pillage. Les musées d'archéologie et d'ethnologie de toutes les capitales occidentales sont le résultat de pillages. La situation ne s'est améliorée qu'en apparence. Certes, les missions archéologiques officielles laissent maintenant leurs trouvailles dans les pays d'origine. Mais le trafic clandestin fonctionne à plein. La guerre d'Iraq, en laissant le pays dans le chaos, a permis que des sites célèbres soient pillés par des bandes organisées – sans réactions de la puissance occupante. La Mauritanie,



© S. CORNEANUFOTOLIA.COM

par exemple, est pillée en permanence – à petite échelle par le flot des touristes qui écument le désert, et par des trafiquants organisés qui n'ont pas de mal, par la corruption, à déjouer la surveillance policière. Plusieurs caisses en provenance de ce pays ont été récemment saisies en France. Des faits similaires peuvent être signalés pour le Mali – l'archéologue anglais Renfrew a dénoncé récemment le rôle de la France –, la Thaïlande ou le Cambodge. Plus près de nous, la chute des régimes communistes a totalement désorganisé les services des antiquités est-européens. Les musées ont

été dévalisés et des sites soumis à des fouilles clandestines sous l'égide des mafias locales, telles les riches nécropoles d'époque thrace en Bulgarie.

REMÈDES COMBINANT PLUSIEURS ACTIONS

Un colloque organisé en 2007 à Nouakchott réunissant archéologues occidentaux et ouest-africains, hommes politiques et acteurs économiques a lancé un appel solennel qui a fait l'objet d'une publication. Les remèdes doivent combiner plusieurs actions. Il faut informer les populations locales qui tirent souvent profit de ces trafics, même pour des sommes dérisoires, et trouver les moyens d'une compensation par le tourisme et le développement de l'artisanat. Il faut une attitude beaucoup plus ferme des pays riches où aboutissent ces trafics – États-Unis, Angleterre, Japon, etc. Y compris un contrôle des maisons de ventes. La fameuse vente Bergé, où étaient proposées ces têtes d'animaux provenant du pillage du Palais d'été de Pékin par la soldatesque française et anglaise en 1860, l'a illustré. À plusieurs reprises, Jean Polet, archéologue africaniste à l'Université de Paris I, a pu faire saisir de telles ventes dans des maisons prestigieuses. Enfin, la destruction (1) par les grands groupes économiques internationaux du patrimoine archéologique des pays du Sud devrait être jugulée par des accords internationaux appropriés. ■

Propos recueillis par Laurent Lefèvre

1. Mines, routes, forages, etc.

ENTRETIEN AVEC

Marc Dufumier, professeur à l'AgroParisTech

« Refonder une recherche agronomique pour les pays du Sud »

Agronome, Marc Dufumier est professeur d'agriculture comparée. Il a écrit plusieurs ouvrages sur l'agriculture paysanne, dont *Agricultures africaines et marché mondial* (Fondation Gabriel Péri, 2007) et *Agricultures et paysanneries des tiers mondes* (Karthala, 2004).

Daewoo projetait de louer 1,3 million d'hectares à Madagascar. Cette course à l'accaparement des terres cultivables des pays du Sud par des multinationales et certains États vous inquiète-t-elle ?

→ **Marc Dufumier :** Sur les terres que le précédent gouvernement malgache s'apprêtait à concéder, des familles cultivent déjà du riz dans les vallées et se consacrent à l'élevage pastoral dans les zones non inondables. Madagascar était prête à louer ces terres et à faire venir une main-d'œuvre étrangère pour fournir la Corée en maïs et en huile de palme. C'est une façon de chasser ses propres paysans. C'est gravissime et extrêmement inquiétant. Le phénomène n'est pas complètement nouveau et Daewoo n'est pas le seul sur les rangs. Des compagnies indiennes convoitent également les terres malgaches. Michelin s'est fait concéder des plantations d'hévéas au Nigeria et au Cambodge. La Chine et le Vietnam se sont fait concéder beaucoup de terres au Laos, sensiblement moins peuplé. Cette course à la terre s'est accélérée de façon considérable avec la crise alimentaire de ces deux dernières années. C'est révélateur de l'inquiétude de certains pays déficitaires en vivres qui préfèrent produire eux-mêmes à l'étranger plutôt que de passer par des contrats. C'est très révélateur surtout de l'état d'esprit de certains chefs d'État qui considèrent que leur propre paysannerie est incapable de produire plus.

Cette course à la terre se justifierait donc

par les futurs rendements que procurerait l'agriculture intensive ?

→ Ils promettent des rendements mirobolants le temps d'obtenir la concession. Comme Daewoo qui voulait faire de la monoculture de maïs sur des terres semi-arides de l'Ouest malgache, soumises à des aléas climatiques considérables. Cette agriculture mécanisée est intensive en intrant chimique à l'hectare, mais procure très peu de travail. Elle remplace la force de travail nationale par des machines importées. Il faut, au contraire, privilégier une agriculture paysanne de taille moyenne, la plus favorable à l'intérêt général. Cette agriculture familiale qui travaille pour son propre compte dans son exploitation est régie par la volonté des agriculteurs de mieux utiliser leur propre force de travail. Ils sont prêts à travailler intensément les terres et à faire l'usage le plus intensif des ressources naturelles renouvelables. Pour éviter les coûts monétaires, ils utiliseront, au mieux, les rayons du soleil pour la photosynthèse, l'azote de l'air pour la fabrication de protéines, et les éléments minéraux du sous-sol pour fertiliser la couche arable. Ils mettront en place des systèmes de production diversifiés pour étaler les temps de travaux tout au long de l'année. L'agriculture paysanne fait aussi le meilleur usage de la force de travail : elle ne la remplacera jamais par des machines tant que la famille n'est pas assurée de trouver un emploi à l'extérieur. La monoculture agrocapialiste substitue des machines aux paysans pour produire plus par heure de travail. Le tracteur en

→

→ tant que tel n'accroît pas les rendements à l'hectare, il permet de labourer plus de surface par actif.

Le transfert des sciences et des technologies agricoles peut-il aider cette agriculture paysanne ?

→ Il faudrait essayer de relativiser, et même de bannir le concept de transfert de technologies. Le risque est de transférer, dans les pays du Sud, des techniques qui se sont développées, au Nord, sur deux siècles, en plusieurs étapes. En entraînant un exode rural : en France, les agriculteurs ne représentent aujourd'hui que 3 % de la population active. Avant la motomécanisation – l'introduction des tracteurs et des machines –, les pays du Nord ont opéré une révolution agricole préalable : l'association agriculture-élevage. Cette période a permis de résoudre les problèmes de fertilité des terrains et de tirer parti de la force de travail paysanne. Dans les pays du Sud, cette révolution préalable n'a eu lieu que dans certains écosystèmes comme les rizières. Dans un grand nombre de régions, elle ne s'est pas encore produite. L'agriculture reste manuelle, elle n'utilise pas la traction animale et le fumier : avant d'introduire des technologies du Nord, il faudrait déjà régler les questions de reproduction de la fertilité des terres.

Qu'est-ce qu'il conviendrait de faire rapidement ?

→ La recherche a trop longtemps consisté à mettre au point dans nos stations expérimentales de nouvelles variétés de plantes, pour améliorer le potentiel de leur rendement à l'unité de surface. Pour ensuite transférer – du haut vers le bas – ces variétés chez les agriculteurs du Sud. L'erreur réside dans le fait de croire que c'est à l'échelle d'une seule variété de plante à haut potentiel génétique que l'on parviendra à améliorer le rendement. Il nous faut pour les pays du Sud reconcevoir la recherche agronomique – une recherche agroécologique – pour essayer d'accroître ce rendement avec des associations végétales et des rotations complexes. Il faut veiller à ce qu'aucun rayon du soleil ne tombe à terre comme chez nous entre les lignes de blé ou de maïs. Il faut s'arranger pour que les feuilles des plantes – le plus longtemps dans l'année, le plus rapidement et sur la plus grande surface possible – interceptent tous les rayons du soleil. À partir de cette énergie lumineuse, les plantes font des calories alimentaires – principe de la photosynthèse. Il faut que ces plantes trouvent de l'eau, et en profondeur pendant la

saison sèche. Ces enjeux sont beaucoup plus savants que la seule recherche génétique sur une variété.

La recherche agronomique se préoccupe déjà de ces enjeux ?

→ Nous pouvons et nous savons le faire : des écologues peuvent très bien travailler sur la maximisation de la photosynthèse par des associations végétales, quitte à s'inspirer d'écosystèmes naturels. Il conviendra d'adapter cette recherche aux milliers d'écosystèmes existants et non plus de transférer des variétés dans les pays du Sud et d'exiger des agriculteurs qu'ils modifient brutalement leurs écosystèmes. En adaptant tous les écosystèmes du Sud à un faible nombre de variétés, nous les avons violentés, fragilisés et simplifiés à l'extrême en ne voulant voir qu'une variété sans mauvaises herbes ni insectes prédateurs. Nous avons confondu le progrès avec la fuite en avant, vers toujours plus de simplifications, de produits chimiques qui sont hors de portée des agriculteurs – des engrais de synthèse pour que le potentiel génétique de la plante s'exprime, des engrais azotés très coûteux en énergies fossiles pour compenser l'absence de légumineuses, des pesticides de deuxième génération pour combattre des chenilles résistantes, puis des OGM, etc. Il faut refonder une recherche agronomique d'accompagnement des agriculteurs qui, pour chaque écosystème, contribuera à modéliser le fonctionnement des peuplements végétaux sur les parcelles paysannes, à prédire ce qui se passerait au cas où on introduirait un arbre fourrager, une autre légumineuse, etc. Il faut repenser des rotations de cycles courts, pour associer différentes productions, afin d'optimiser le recours aux cycles de l'eau, du carbone et de l'azote et des autres éléments minéraux. Par exemple pour l'eau, il faut privilégier son infiltration dans les sols plutôt que le ruissellement ou des systèmes d'irrigation entraînant des barrages coûteux et la salinisation des sols. Si les agronomes accompagnaient les innovations paysannes pour essayer de faire le meilleur usage des ressources naturelles, on ne parlerait peut-être plus du problème de la faim.

Le principe de libre-échange de l'OMC ne s'y oppose-t-il pas ?

→ L'agriculteur français ou américain produit mille fois plus de céréales – 500 tonnes par an – que le paysan sénégalais de Casamance – 500 kg. Notre agriculture productiviste est aussi « destructive » en carburant, en engrais azotés, en

Agroforesterie en Haïti où tous les arbres sont domestiques et jouent un rôle utile : aucun rayon du soleil ne tombe à terre et n'échappe à la photosynthèse.



© MARC DUFUMIER

produits phytosanitaires. Il faut aussi prendre en compte l'usure des engins agricoles. Si on retire ces valeurs perdues, il reste un cinquième de valeur ajoutée. Soit 100 tonnes qui correspondent à la vraie création de richesse. À comparer aux 500 kg, soit un rapport de 1 à 200. Pour vendre sa récolte sur le marché de Dakar, l'agriculteur de Casamance doit s'aligner sur le prix du riz de Louisiane. Il accepte donc une rémunération de son travail 200 fois inférieure à celle de son concurrent. Et il est condamné à la stagnation : s'il emprunte, il risque de ne pas pouvoir rembourser, de perdre ses terres et de devoir migrer. Pour que leurs populations reconquerraient leur sécurité et leur souveraineté alimentaires, il faut absolument que les gouvernements du Sud puissent fixer des droits de douane à leurs frontières et se protéger de nos excédents céréaliers. Il faut que les pays du Nord cessent de vouloir, à tout prix, exporter là-bas leurs surplus.

Si nous voulons notre autosuffisance avec des prix rémunérateurs, fixons des quotas et diversifions notre production. La France et l'Europe doivent aller à l'OMC pour dire que nous renonçons à produire des excédents de céréales, de sucre, de poudre de lait et de viande, destinés à l'exportation vers les pays pauvres et déficitaires. En échange, nous devons obtenir le droit de ne pas importer du soja des États-Unis ou des latifundia brésiliens et argentins, dont une partie de la population souffre de la faim. Nous devons dire haut et fort à l'OMC que nous autorisons les pays pauvres et déficitaires à fixer des droits de douane, à rémunérer leurs agriculteurs pour leur permettre d'épargner et d'investir. Nous devons leur donner une chance d'atteindre la sécurité et la souveraineté alimentaires. ■

Propos recueillis par Laurent Lefèvre

DÉFIS ALIMENTAIRES, HUMAINS ET ENVIRONNEMENTAUX

Une politique alimentaire mondiale s'impose

Techniquement et économiquement réalisable, une politique alimentaire mondiale passe par un prix élevé des produits agricoles et des facteurs de production pour favoriser les agriculteurs qui produisent beaucoup avec peu.

MATTHIEU CALAME

CHARGÉ DE PROGRAMME À LA FONDATION CHARLES LÉOPOLD MAYER POUR LE PROGRÈS DE L'HOMME.

Une politique alimentaire mondiale. Vœu pieux ? chimère ? Face aux émeutes de la faim de 2008, à la crise financière et économique, et aux menaces du changement climatique, il suffit de se demander ce qui se passera si la communauté des nations ne parvient pas à constituer des politiques mondiales pour se convaincre de leur urgence. Ces politiques doivent être possibles, car elles sont nécessaires.

En matière d'agriculture et d'alimentation, la communauté mondiale est confrontée à trois défis dont aucun ne peut être écarté. Le premier est le défi alimentaire : nourrir bientôt neuf milliards d'êtres humains. Le deuxième défi consiste à garantir la stabilité des sociétés rurales, surtout quand, en ville, les emplois secondaires et tertiaires disparaissent. Si demain cette moitié de l'humanité constituée par les ruraux était poussée au désespoir, les effets en seraient terribles. Le troisième est le défi environnemental : préserver voire augmenter les ressources naturelles sans déséquilibrer le système climatique. Au regard de ces défis, la situation des pays est bien disparate.

L'Argentine, par exemple, est un vaste pays encore bien doté de ressources naturelles et, dans une moindre mesure, de capitaux. Tournée vers l'export, son agriculture occupe peu d'actifs. Elle constitue une source essentielle de devises qui ont permis aux gouvernements de soutenir ses programmes sociaux : l'agriculture finance l'État et la société. Au Japon, les agriculteurs fortement subventionnés ne repré-



© ROMANEAU/FOTOLIA.COM

sentent plus qu'une infime minorité : la société finance son agriculture pour des raisons culturelles et prudentielles. Les États-Unis ont une agriculture puissante, mais subventionnée ! Les agriculteurs y sont une minorité. La société finance son agriculture pour qu'elle se maintienne, mais aussi qu'elle exporte en dessous de ses coûts de production. Avec une population largement rurale, l'Inde répugne à ouvrir ses frontières pour ne pas déstabiliser la masse de sa paysannerie. Au Mali, l'État dépend du coton, une culture de rente (1). Sa population demeure à plus de 70 % rurale.

Hétérogène, l'économie agricole résiste aux catégories politiques habituelles. Affichant des ambitions sociales, les gouvernements argentins et brésiliens réclament pour leurs producteurs l'ouverture des marchés mondiaux. Sociaux en dedans, libéraux en dehors !

En l'absence d'un projet commun fédérateur, chaque pays ou chaque lobby défend bec et ongles ce qu'il considère comme son « intérêt » à très court terme. Cette situation conduit au blocage comme lors du dernier sommet de l'OMC dû à l'opposition des États-Unis et de l'Inde.

OMC ET POLITIQUE ALIMENTAIRE MONDIALE

L'OMC reste paradoxalement une des organisations internationales les plus transparentes et égalitaires. Chaque pays y dispose de la même voix et les décisions doivent être prises au consensus ! Situation bien différente de l'ONU avec son conseil de sécurité d'un autre âge, du FMI ou de la Banque mondiale.

Certains attribuent la cause de l'« inefficacité » de l'OMC à cet excès de transparence. Ils estiment qu'il est temps de retourner aux bons vieux accords bilatéraux où le fort fait ployer le faible, ou à la constitution d'un directoire mondial des 20 économies dominantes. Le problème de l'OMC ne réside pas dans son fonctionnement, mais dans un mandat limité à des négociations sur la baisse des droits de douane. Ce mandat n'intègre ni les questions de droit du travail et de l'environnement, ni celles de coopération et de politique de développement. Plutôt que de sortir l'agriculture de l'OMC, transformons cette dernière en enceinte d'élaboration d'une politique agricole et alimentaire mondiale. Son objectif : une population rurale stable, productrice et économe des ressources naturelles.

Quels seraient les piliers d'une telle politique ? Si l'on considère les intégrations régionales pacifiques comme la construction européenne, il s'agit d'instaurer des échanges régulés et conditionnés à la convergence de normes

sociales et environnementales. D'où la nécessité de créer des outils de régulation dotés de moyens propres qui, malheureusement, manquent encore à l'Europe actuelle. Cette intégration doit être liée aux politiques de développement. C'est ce qui se fait dans le cas de l'Europe avec les fonds structurels.

Techniquement et économiquement réalisable, cette politique passe par le prix élevé des produits agricoles et des facteurs de production. Les prix bas des produits agricoles ruinent les paysans et nourrissent l'exode vers les villes. Faute d'emploi de substitution, une masse d'urbains pauvres et peu productifs vivant de denrées alimentaires à bon marché se constitue. Ce cercle vicieux pousse à ruiner encore plus de paysans qui, à leur tour, accroissent cette nouvelle « plèbe ».

Il faut par contre maintenir des prix élevés des facteurs de production comme l'eau, l'énergie, la terre, les engrais pour ne pas inciter les agriculteurs à leur surutilisation et à leur dégradation.

Cette politique de prix élevés des produits agricoles et des facteurs de production favorise automatiquement les agriculteurs qui produisent beaucoup avec peu, ce qui correspond à la définition d'une agronomie efficace. Comment réaliser cet équilibre ? Pas en attendant la main invisible du marché. Il faut réguler les marchés – ce qui demande des stocks et des capacités d'intervention – comme le font les banques centrales pour stabiliser les taux de change des monnaies.

La taxation nécessaire des facteurs de production fournirait les moyens exigés pour mener cette politique. Les taxes levées à l'amont de la production sur l'eau, les intrants, l'énergie, la terre (2) permettent, pour une bonne part, d'en réguler l'aval. Une telle politique devra être complétée, notamment par une indispensable politique forestière. Elle constitue une étape vers une communauté mondiale. ■

Matthieu Calame

→ Notes/Références

CALAME, M. *La tourmente alimentaire : pour une politique agricole mondiale*. Paris : Éditions Charles Léopold Mayer, 2008. ISBN 2-84377-142-0.

1. Culture (café, arachide, riz, etc.) tournée vers l'exportation par opposition à la culture vivrière – fruits, légumes – destinée à la population locale.

2. La mise en place d'un impôt foncier s'avère le meilleur moyen de limiter l'accaparement des terres.

EXTENSION SOCIALE DE LA NORME DE L'ÉVALUATION

Résister à la servitude volontaire en construisant du collectif

L'évaluation généralisée dévalorise la substance humaine de nos actes au profit de leur décomposition en unités techniques mesurables. Critiqués et contre-productifs, les outils d'évaluation quantitative se multiplient parce qu'ils constituent une machine de gouvernement.

ROLAND GORI

PROFESSEUR DE PSYCHOPATHOLOGIE À L'UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE.



Nous sommes entrés dans un type de société où le pouvoir de la loi est en train non pas de régresser, mais de s'intégrer à un pouvoir beaucoup plus général : celui de la norme. Ce qui implique un système de surveillance, de contrôle tout autre. Une visibilité incessante, une classification permanente des individus, une hiérarchisation, une qualification, l'établissement des limites, une mise en diagnostic. La norme devient le partage des individus», analysait Michel Foucault (1).

La multiplication des règlements, directives et autres décrets (2) provient de l'augmentation croissante des normes et des exigences de standardisation. Ces normes ne sont pas des produits à proprement parler d'une loi juridico-politique, d'une autorité. Il s'agit plutôt d'un dispositif de capture du vivant qui modèle, fabrique et traque l'humain par les filets de normalisation d'un réseau de tyranneaux où s'exerce moins le pouvoir d'un seul que la servitude de tous (3).

Le conformisme auquel nous nous plions tous les jours se déploie « dans les petites affaires » et nous asservit de manière toujours plus étendue et douce. Il nous fait perdre l'habitude de nous diriger nous-mêmes et nous accoutume toujours davantage à consentir, dans les marges d'un pouvoir véritablement disci-

plinaire, à notre propre aliénation, à notre propre mutilation (4).

Disséminé dans de multiples dispositifs réticulaires et capillaires, ce nouveau Maître anonyme impose à l'humain de se transformer en ressources pour faire fructifier le capital en ingurgitant de nouvelles règles de conduite, une nouvelle langue et de nouvelles valeurs. Souvent installées au nom même de la liberté et de la transparence démocratique, ces nouvelles servitudes (5) exigent un consentement volontaire des sujets.

Le premier acte de résistance citoyenne et philosophique consiste à analyser et à déconstruire le fonctionnement de ces dispositifs de normalisation. Nous devons révéler l'impensé social et politique des normes que le pouvoir présente comme des évidences « naturelles » ou des faits objectifs.

Dans nos démocraties libérales, le pouvoir interdit moins qu'il oblige à penser, à vivre et à mourir selon *certaines normes* dans une gestion économique des populations et une fabrique de leur opinion. Ces populations deviennent des objets technico-politiques, des sujets qu'il faut suivre à la trace, dépister, marquer, ficher, enregistrer dans l'interstice le plus fin des anomalies et dans les replis les plus intimes de leur existence. Dans cette bioéconomie, le comportement humain se gère comme le grain de blé

ou les flux de marchandises, et ce d'autant plus facilement que les professionnels renoncent à leur pensée critique, à leur faculté de juger et de décider.

L'ÉVALUATION, UNE VÉRITABLE DÉVALUATION

Pour mieux les exproprier de leur existence privée et professionnelle, les démocraties modernes ont découvert le pouvoir de normalisation de l'évaluation. Sa généralisation dévalorise la substance humaine de nos actes au profit de leur décomposition en unités techniques mesurables, quantifiables et commensurables. Nous n'avons pas besoin de penser à ce que nous faisons, il suffit de compter les actes, de les comparer le nez sur le guidon du résultat à court terme. L'évaluation telle qu'elle se pratique aujourd'hui constitue une véritable dévaluation. Elle forme la matrice de cette servitude volontaire qui – au nom de la religion de la science, de la rationalité technique et de la logique comptable – produit une soumission sociale librement consentie. Elle transforme chacun d'entre nous en tyranneau de lui-même et des autres. Elle condamne l'homme mutilé à ne détenir sa valeur que de ses performances instrumentales.

Les outils d'évaluation quantitative (6) peuvent être largement critiqués et contre-productifs. Il n'empêche qu'ils sont maintenus, se multiplient et se reproduisent. Et cela parce que ce dis-

positif constitue, d'abord et avant tout, une machine de gouvernement. Comment résister à cette machine qui, une fois encore, passe par la norme avant de s'imposer comme loi ? La réponse est simple et complexe : en construisant du « collectif » de résistance aux normes lorsqu'elles pervertissent les finalités de nos métiers ou modifient leurs significations anthropologiques. Il est important, deuxième acte de résistance, de restituer à nos pratiques professionnelles leur *dimension politique*. Ce n'est pas faire de la politique, mais révéler l'existence *du* politique dans les métiers. Quand la génétique ou la neurobiologie des comportements sont instrumentalisées pour détecter les délinquants en couches-culottes ou sélectionner des candidats, c'est aux scientifiques de s'opposer. Il ne s'agit pas de désobéissance civile, mais d'un refus de se soumettre à une politique qui tend à transformer les professionnels en tyranneaux. Et il est nécessaire de mobiliser l'opinion à travers des actes symboliques de résistance.

Résister, c'est déjà accomplir notre travail au regard des finalités qui l'ont créé. S'il faut soigner ou cocher, choisissons de soigner. S'il faut chercher ou publier, choisissons de chercher. S'il faut soigner ou surveiller, choisissons, comme ces infirmiers psychiatriques, de soigner plutôt que d'escorter les patients D 398 (7).

Simplement, il revient à un collectif la charge de construire ces formes de résistance. Si un rédacteur en

→



→ chef enlève sa revue des banques de données bibliographiques, cela n'aura aucune importance et permettra la promotion de tyranneaux plus cyniques et accommodants. Se révolter, c'est « *refuser l'humiliation [...] sans la demander pour l'autre* », souligne Camus.

Alors, comment sortir de cette corruption de la normalisation et de la servitude volontaire qu'elle exige ? Dans la nouvelle de Melville, Bartleby, petit employé à Wall Street, répond, un jour, « *Je préférerais n'en rien faire* » à la requête coutumière de son patron. Et à toutes les demandes, y compris celles qui lui réclament des explications sur son étrange comportement, ce copiste à la « *silhouette lividement nette, pitoyablement respectable, incurablement solitaire* » répond : « *I would prefer not to* ». Avec cette douceur magique qui désarme tous ses interlocuteurs, il produit ce que Melville appelle « une fraternelle mélancolie ». Par cette résistance passive et obstinée qui corrompt le langage et la rationalité des maîtres, Bartleby s'oppose à la servitude volontaire. Son langage devient contagieux. Il détourne le discours instrumental du copiste et restitue aux scribes leur étincelle d'humanité. Ils finissent, eux aussi, par employer, malgré eux, le verbe « préférer ».

Ne pourrions-nous pas imaginer une réponse collective à tous les donneurs d'ordre par la formule de Bartleby « je préférerais ne pas » ? Ne pourrait-on pas restituer à notre désir sa portée critique en nous demandant si nous ne préférerions pas « ne pas » ?

Cette désobéissance à la norme n'exercera sa pleine force politique qu'à la condition de se construire sur la scène du collectif où les rédacteurs en chef des revues scientifiques préféreraient, tous ensemble, ne pas se trouver dans des banques de données qui alimentent une mondialisation culturelle anglo-saxonne.

Les médecins, psychologues et soignants préféreraient ne pas remplir les cases imbéciles qui traquent moins les « dysfonctionnements » que ceux qui les soignent. Les universitaires préféreraient ne pas exercer les fonctions administratives et collectives dès lors qu'on les transforme en tyranneaux de la gestion de la pénurie. Les directeurs de laboratoire et les responsables de maquettes pédagogiques préféreraient ne pas recevoir des experts nommés, mais plutôt des élus de leur communauté. Les spectateurs préféreraient ne pas répondre aux questions débiles de l'audimat et de l'enquête d'opinion.

Cela suppose une construction du collectif qui n'embrasse pas les figures de la servitude pour s'ouvrir au risque de l'amitié sur laquelle La Boétie fait reposer les liens sociaux authentiques. Cela implique aussi qu'à distance de l'avarice et de la cruauté (8), nous puissions nous laisser aller au don, à la générosité et à l'amour (9). Ce qui suppose que nous puissions aussi donner ce que l'on n'a pas pour le partager avec d'autres dans cette fraternelle mélancolie qui permet véritablement la création. ■

Roland Gori

→ Notes/Références

Ce texte est extrait du discours de Roland Gori prononcé à la journée du 22 mars 2009 de l'appel des appels.

GORI, P., DEL VOLGO, M.-J. *La santé totalitaire : essai sur la médicalisation de l'existence*. Paris : éditions Flammarion, 2009. ISBN 2-081224-88-7.

1. FOUCAULT, M. *Dits et écrits*. Paris : éditions Gallimard, 1994. Tome III, L'extension sociale de la norme, p. 74-79.

2. Édités, par exemple, par la Commission européenne.

3. Tyranneau : terme de La Boétie utilisé dans son *Discours de la servitude volontaire*.

4. Cette manière de s'habituer à ce que Deleuze appelait « les petits fascismes de la vie ordinaire » conditionne, dans les temps de crise et de terreur, l'obéissance à des actes cruels, barbares et inhumains.

5. Expression d'Yves Charles Zarka.

6. Classement de Shanghai des universités, indices bibliométriques comme l'impact factor, tarification à l'acte technique à l'hôpital, logiciel SIGAPS pour les CHU conçu pour synthétiser la production scientifique d'un chercheur, d'un service ou d'un établissement, etc.

7. Détenus atteints de troubles mentaux qui ne peuvent être maintenus dans un établissement pénitentiaire.

8. Dont La Boétie met en évidence qu'ils constituent les liens occultes d'un pouvoir tyrannique faible et instable qui ne tient que par la servitude volontaire des sujets qui s'y prêtent en croyant tirer profit de la tyrannie qu'ils imposent aux autres comme à eux-mêmes.

9. Même si cela s'avère difficile, car l'autre n'est pas toujours pourvu des meilleures intentions à notre égard.

LA VIE DE LA RECHERCHE (VRS) ABONNEMENT ANNUEL • 4 NUMÉROS PAR AN

Individuel (25€) Institutionnel (50€)

Prix au numéro : 8€

(Abonnement facultatif pour les adhérents du SNCS et du SNESUP)

Institution :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Courriel :

Tél. : Télécopie :

Mobile : Dom. :

Merci de nous renvoyer ce bulletin complété avec votre règlement à l'adresse suivante :
SNCS, 1 place Aristide Briand, 92 195 Meudon Cedex.

ADHÉSION

66 % de la cotisation est déductible de l'impôt sur le revenu.



M^{me} M^{lle} M.

Nom :

Prénom :

Adresse professionnelle :

Courriel :

Tél. : Télécopie :

Mobile : Dom. :

Adresse personnelle :

Souhaitez-vous recevoir la presse du syndicat :

au laboratoire à votre domicile

EPST : CEMAGREF CNRS INED

INRA INRETS INRIA

INSERM IRD LCPC

EPIC (précisez) :

Autre organisme (précisez) :

Délégation régionale :

Administration déléguée :

Section scientifique du Comité national :

Commission scientifique spécialisée :

Grade : Échelon : Indice :

Section locale SNCS :

ADHÉSION RENOUELEMENT

Prélèvement automatique par tiers (février, juin, octobre) (n'oubliez pas de joindre un RIB ou RIP). **Chèque** à l'ordre du SNCS ou CCP 13904 29 S PARIS. • **Auprès du trésorier** de la section locale • **À la trésorerie nationale** : sncs3@cncs-belleuve.fr — Tél. : 01 45 07 58 61.

Pour connaître le montant de votre cotisation, reportez-vous à la grille consultable sur le site du SNCS :
<http://www.sncs.fr/IMG/pdf/Bulletinadhesion2007.pdf>

SYNDICAT NATIONAL DES CHERCHEURS SCIENTIFIQUES [SNCS-FSU]

1, place Aristide-Briand — 92 195 Meudon Cedex
Tél. : 01 45 07 58 70 — Télécopie : 01 45 07 58 51

Courriel : sncs@cncs-belleuve.fr

CCP SNCS 1390429 S PARIS — www.sncs.fr

FORMULAIRE 2008/09

ADHÉSION
 RENOUELEMENT
 MODIFICATION



M^{me} M^{lle}

Nom :

Prénom :

Tél. (domicile/portable) :

Établissement & Composante :

Année de Naiss. :

Tél./Fax (professionnel) :

Discipline/Sec.CNU :

Catég./Classe :

Unité de Recherche (+ Organisme) :

Courriel (très lisible, merci) :

Adresse Postale (pour Bulletin et courriers) :

Si vous choisissez le prélèvement automatique, un formulaire vous sera envoyé à la réception de votre demande et vous recevrez ensuite confirmation et calendrier de prélèvement. **La cotisation syndicale est déductible à raison de 66 % sur vos impôts sur le revenu. L'indication de votre adresse électronique usuelle est de première importance, pour une information interactive entre le syndicat et ses adhérents, tant pour les questions générales, que pour le suivi des questions personnelles.**

Date + Signature

Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n° 78-11 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978.

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR [SNESUP-FSU]

78, rue du Faubourg Saint-Denis — 75 010 Paris
Tél. : 01 44 79 96 10 — Télécopie : 01 42 46 26 56

Courriel : accueil@snesup.fr

www.snesup.fr



Puissance des illusions réformatrices

Une VRS révélatrice

J'ai parcouru le n° 376 de votre (notre) revue. J'y ai trouvé pas mal d'analyses et d'informations intéressantes, mais combien d'autres révélatrices de la puissance des illusions réformatrices relatives au capitalisme contemporain. Ce numéro m'a donc fortement déçu : nulle part, me semble-t-il, on n'y part de cet axiome syndical que c'est le travail et non le capital qui crée les richesses. On s'intéresse au partage des richesses, mais jamais à leur production. Keynes : on connaît. Marx : on ne connaît pas. Aurait-il été à ce point dépassé ? S'agit-il « d'encadrer », « réguler », « moraliser » le capitalisme ou de le combattre jusqu'à l'abolir dans son principe même : la rémunération du capital aux dépens du travail ?

En vous priant de croire à mon attachement au développement des luttes revendicatives des salariés du public comme du privé.

Pierre Roubaud

Cher camarade,

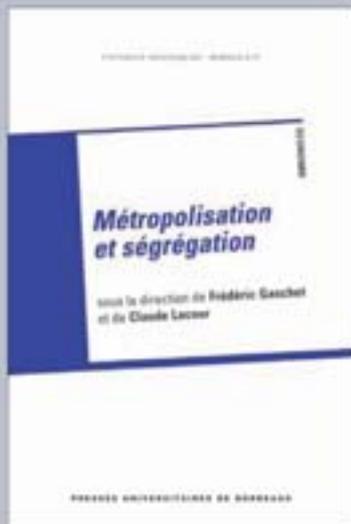
Nous sommes peinés de ta lecture de la VRS 376, intitulée « Crise et pensée unique ». Nous avons concentré le sujet du dossier sur l'aspect « pensée unique » de la crise actuelle. Et c'est donc volontairement que nous n'avons pas voulu aborder les partages capital-travail et par conséquent la production. Cela n'augure rien d'une volonté de nos syndicats d'accepter la situation actuelle en la « régulant » ou en la « moralisant ». Mais tout quiproquo relève de la responsabilité de qui écrit ou édite. Toutes nos excuses, donc.

Je voudrais profiter de ta lettre pour rappeler certains aspects du fonctionnement de la VRS. Comme tous ont pu le constater, la VRS se compose essentiellement de deux parties. La première consacrée à l'actualité politique de la recherche est le plus souvent abordée par des responsables syndicaux. La seconde consiste en un dossier que nous nous efforçons de traiter avec originalité. Pour cela, nous sollicitons des spécialistes du sujet, pas forcément membres d'un syndicat. La VRS n'est pas un « organe » mais un document de réflexions croisées. Et une toute petite équipe de journalistes édite l'ensemble des articles.

La VRS reste, avant tout, un journal syndical. Les articles ne sont pas rémunérés. Cette tradition du syndicalisme et de la presse universitaire nous limite dans nos choix et nos possibilités. Déontologiquement, il n'est pas envisageable de demander un papier à un journaliste ou un auteur qui vivent de leur écriture. Il arrive aussi que des collègues universitaires ou syndicalistes n'aient pas le temps ou le désir de nous offrir un article. Certains points – qui pourtant nous tiendraient à cœur – ne sont, de ce fait, pas abordés.

Il ne s'agit pas ici de se défendre ou de se justifier, mais bien de remercier, une fois encore, tous les contributeurs de ce journal qui, par leur engagement, accomplissent un acte militant.

Jean-Marc Douillard, rédacteur en chef de la VRS



Cet ouvrage est fondé sur un parti pris : celui d'une confrontation de l'économie urbaine et métropolitaine à la problématique de la ségrégation urbaine. L'attention, légitime, à la ségrégation subie par les populations les plus modestes ne doit pas faire oublier que la ségrégation, dans sa forme la plus intense et spatialement la plus marquée, est d'abord une mise à distance souhaitée et organisée par les populations les plus favorisées.

Frédéric GASCHET et Claude LACOUR (Sous la dir. de), 2009, 318 p. - 20 €

Parus dans la même collection

Pascal KAUFFMANN
L'union monétaire européenne
2008, 302 p. - 28 €

Éric BERR et Jean-Marie HARRIBEY
(Sous la dir. de)
Le développement en question(s)
2006, 345 p. - 26 €

Jean-Pierre LACHAUD
Dynamique de pauvreté, inégalité et urbani-
sation au Burkina Faso
2003, 282 p. - 25 €

À paraître

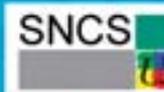
Bernard CONTE
La tiers-mondialisation de la planète

Distribution Sodis
128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
B.P. 142
77403 Lagny Cedex
Tél. 01 60 07 82 99

Commander directement nos ouvrages sur le site

www.lcdpu.fr

La Vie de la recherche scientifique [VRS] explore les grandes questions scientifiques et politiques en lien avec les préoccupations de la société et des mouvements sociaux. Retrouvez au fil des dossiers les grands sujets qui sont au cœur de vos interrogations et de vos exigences.



ABONNEMENT ANNUEL • 4 NUMÉROS PAR AN
INDIVIDUEL : 25 € • INSTITUTIONNEL : 50 €

REVUE ÉDITÉE PAR LE SYNDICAT NATIONAL DES CHERCHEURS SCIENTIFIQUES (SNCS-FSU)

INSTITUTION : _____

NOM : _____ **PRÉNOM :** _____

Adresse : _____

Courriel : _____

Tél. : _____ **Télécopie :** _____ **Mobile :** _____ **Dom. :** _____

Abonnement à compléter et à renvoyer avec votre règlement au : Syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU), 1, place Aristide-Briand, 92195 Meudon Cedex.
Tél. : 01 45 07 58 70. Télécopie : 01 45 07 58 51. Courriel : sncs@snrs-bellevue.fr. Site Web : www.sncs.fr

RÉGIE PUBLICITAIRE : COM D'HABITUDE PUBLICITÉ, TÉL. : 05 55 24 14 03/06 19 94 66 85

1^{er} Rencontre
des utilisateurs
Sphinx
pour l'Education
Paris
le jeudi 24
septembre
2009

Sphinx, les logiciels de référence pour vos Enquêtes, Evaluations et vos travaux de Recherche

Sphinx vous offre la garantie
d'une référence reconnue
depuis plus de 20 ans
dans le monde de l'Education.

- Elaboration de vos questionnaires, mise en forme, collecte des réponses et analyse de données avec **Sphinx Plus²**.
- Hébergement Web de vos enquêtes, diffusion par e-mailing, collecte et communication des résultats avec **SphinxOnline**.
- Analyses approfondies de vos données textuelles et quantitatives avec les modules **Lexica** et **WebStat**.
- Quelle que soit votre problématique, confiez-nous la réalisation de votre projet ou étude. Notre **service Etudes** peut intervenir en sous-traitance à tous les stades de votre enquête, en tirant le meilleur parti de nos outils.

Quelques applications réalisées par les établissements d'enseignement qui utilisent Sphinx :

Suivi de l'insertion professionnelle des anciens diplômés, enquêtes sur le devenir des étudiants, enquêtes d'évaluation des enseignements, formulaires de gestion d'inscriptions aux formations, ...



Je souhaite :

- être contacté(e) par un commercial
 recevoir des informations sur les solutions et logiciels Sphinx
- Sphinx Plus² Lexica
 SphinxOnline Sous-traitance de vos études
 WebStat

Etablissement / Ecole :

Nom :

E-mail :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. : Fax :



Coupon à retourner à :

Le Sphinx Développement

Contact : Yoann Proteau

27, rue Cassiopée • Parc Altaïs

74650 Chavanod • France

Tél. : 33 (0)4 50 69 82 98

Fax : 33 (0)4 50 69 82 78

yproteau@lesphinx-developpement.fr

www.lesphinx.eu